



## SÉNÉGAL :

### Sixième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et demande de modification d'un critère d'évaluation — Rapport des services du FMI; Annexe d'information; Déclaration de l'administrateur et Communiqué de presse

Dans le cadre de la sixième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et de la demande de modification d'un critère d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Rapport des services du FMI** pour la sixième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et la demande de modification d'un critère d'évaluation, préparé par les services du FMI pour considération par le Conseil d'administration le 20 décembre 2013, à la suite d'entretiens avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques, qui ont pris fin le 17 septembre 2013. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de ces entretiens et achevé le 5 décembre 2013.
- **Annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- **Communiqué de presse** incluant une déclaration du président du Conseil d'administration.
- Déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI\*  
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises\*

Protocole d'accord technique

\*Inclus aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour les marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services•

700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431

Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201•

Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international  
Washington**



## SÉNÉGAL

5 décembre 2013

### SIXIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION

#### QUESTIONS PRINCIPALES

**Contexte.** La croissance du PIB est en bonne voie pour atteindre 4 % en 2013 et, selon les projections, devrait passer à 4,6 % en 2014. L'inflation est en baisse, à la suite d'une bonne récolte, et devrait rester inférieure à 1 % en 2013 et à 2 % en 2014. Le gouvernement a été remanié début septembre, une mesure qui a été globalement considérée comme visant à accélérer les réformes avant les élections locales prévues au printemps de 2014.

**Mise en œuvre du programme.** Si tous les objectifs quantitatifs du programme pour mi-2013 ont été atteints, la mise en œuvre des réformes structurelles a sensiblement ralenti pendant l'été et la plupart des repères structurels n'ont pas été observés dans les délais. Plusieurs réformes importantes non couvertes par des repères n'ont progressé que de manière limitée.

**Perspectives budgétaires.** Selon les projections, l'objectif de déficit de 5,4 % du PIB fixé pour 2013 devrait être atteint. Le déficit serait ramené à 4,9 % du PIB en 2014. Cela supposera de renforcer les recettes car les manques à percevoir récurrents ont compliqué la gestion budgétaire et contraint à des coupes inefficaces dans les dépenses ces dernières années. Les efforts de mobilisation des recettes s'appuieront sur les réformes de l'administration fiscale, sachant que le système fiscal doit se stabiliser après l'entrée en vigueur du nouveau Code général des impôts. En outre, l'importante rationalisation des dépenses courantes prévue en 2014 contribuera à réduire le déficit tout en favorisant une hausse de l'investissement public et le développement du dispositif de protection sociale.

**Réforme de l'État.** La réforme des agences améliorera la transparence et la maîtrise des dépenses, la gestion des finances publiques et l'efficacité de la dépense publique. Outre la restructuration des agences existantes, il sera nécessaire d'améliorer leur contrôle et de mieux appliquer les règles régissant leur création. D'autres efforts devraient continuer d'être déployés pour accroître l'efficacité de la dépense publique, comme la généralisation de l'analyse coûts-avantages pour la sélection des projets et une meilleure maîtrise de la masse salariale.

**Secteur de l'énergie.** La lenteur des réformes engagées dans ce secteur représente un obstacle majeur à la croissance économique et les risques budgétaires sont substantiels. La mise en œuvre de la stratégie des autorités, visant à instaurer des technologies de production plus efficaces et à améliorer l'efficacité de la SENELEC, n'a pas suffisamment avancé. Il est primordial d'adopter un échéancier réaliste pour la mise en œuvre du plan d'investissement et de focaliser les efforts sur quelques projets de grande envergure particulièrement cruciaux. Il est également essentiel d'améliorer la communication avec l'ensemble des parties prenantes sur la situation du secteur, la stratégie de réformes et sa mise en œuvre.

**Les services du FMI recommandent la conclusion de la sixième revue de l'ISPE.**

Approuvé par  
**Roger Nord et Peter  
Allum**

Une mission des services du FMI composée de M. Joly (chef de mission), MM. Basdevant et Kireyev (tous du Département Afrique), M. Mulas-Granados (Département des finances publiques), M<sup>me</sup> Fichera (Représentante résidente sortante), M. Loko (nouveau représentant résident) et M. Ba (économiste local) a eu des entretiens à Dakar du 4 au 17 septembre 2013. Les entretiens se sont poursuivis à Washington pendant l'Assemblée annuelle. MM. Diallo et Sembene (Bureau de l'Administrateur) y ont participé. La mission a rencontré le Président de la République, M. Sall, les ministres chargés de l'économie et des finances, du budget, de l'énergie, de l'infrastructure et de l'enseignement supérieur, le Directeur national de la BCEAO, M. Camara, et d'autres hauts responsables. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

## TABLES DES MATIÈRES

<b>ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES</b>	<b>3</b>
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>3</b>
<b>ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE</b>	<b>5</b>
A. Politique budgétaire	5
B. Réforme de l'État	7
C. Promotion de la croissance et du développement du secteur privé	8
D. Suivi du programme	10
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>10</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Perspective historique, 1998–2012	19
2. Évolution récente et projections à court terme, 2010–2014	20
3. Perspectives à moyen terme, 2010–2018	21
4. Évolution du secteur financier	22
5. Taux de change et compétitivité	23
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18	13
2. Balance des paiements, 2011–18	14
3. Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18	15
4. Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18 (en % du PIB)	16
5. Enquête monétaire 2010–13	17
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–13	18
<b>APPENDICE</b>	
Lettre d'intention	24
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière	26
Pièce jointe II Protocole d'accord technique	41

## ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1. **Contexte politique.** La population continue d'exercer une forte pression sur le gouvernement pour qu'il réalise les objectifs du programme de réformes présenté pendant les élections présidentielles de 2012. Le gouvernement a été remanié début septembre, dans le but de redynamiser la mise en œuvre des réformes, qui a été lente au cours de l'année écoulée, et de préparer les élections locales prévues au printemps 2014.
2. **Évolution récente et perspectives économiques.** La croissance du PIB est en bonne voie pour atteindre 4 % en 2013, contre 3,5 % en 2012. L'inflation reste modérée, le taux mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation étant inférieur à 1 % grâce à de bonnes récoltes. La croissance devrait augmenter encore en 2014, pour atteindre 4,6 %, du fait d'un environnement extérieur un peu plus favorable et de l'achèvement de grands projets d'infrastructures et miniers, tandis que l'inflation devrait rester modérée. Après une importante hausse en 2012, le déficit courant devrait se réduire à 9,4 % du PIB, en raison essentiellement d'une amélioration des termes de l'échange, d'une baisse des importations de produits alimentaires et d'une hausse des envois de fonds des migrants. La masse monétaire au sens large a progressé en phase avec le PIB nominal. Le crédit au secteur privé a enregistré une importante décélération en 2013, sans doute sous l'effet des difficultés financières rencontrées dans le secteur des hydrocarbures.
3. **Risques.** Les principaux risques pour les perspectives sont de nature intérieure. Les efforts de rééquilibrage des comptes publics pourraient pâtir des moins-values sur les recettes observées début 2013 et d'un élan de réforme insuffisant qui viendrait compromettre la rationalisation envisagée des dépenses. La mise en œuvre des réformes pourrait se heurter à la forte opposition d'intérêts particuliers et subir les effets du calendrier électoral. Elle supposera en outre une meilleure coordination au sein du gouvernement. Le principal risque exogène réside dans une nouvelle hausse possible du coût des emprunts sur les marchés internationaux liée à l'abandon des politiques monétaires non conventionnelles et à l'incertitude quant aux perspectives des finances publiques des grandes économies avancées.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME

4. **Les résultats du programme ont été contrastés.** Tous les objectifs quantitatifs du programme pour mi-2013 ont été atteints, y compris l'objectif de déficit budgétaire malgré les moins-values sur les recettes (ci-après). La mise en œuvre des réformes structurelles a sensiblement ralenti pendant l'été, et la plupart des repères structurels n'ont donc pas été observés dans les délais<sup>1</sup>. Un certain nombre de réformes importantes non couvertes par des repères ont progressé de manière limitée. Cela a été le cas dans le secteur de l'énergie, en raison de retards dans la mise en œuvre de grands projets d'investissement destinés à stimuler la production

MPEF 14-5

<sup>1</sup> Le repère relatif à la déclaration de patrimoine, liée à la prochaine revue, a cependant été réalisé plus tôt que prévu.

d'électricité et à réduire les coûts, et du report de quelques mois de la stratégie de réforme de la raffinerie nationale (la Société africaine de raffinage - SAR). Ce ralentissement tenait à plusieurs facteurs, et notamment à des questions de coordination (tableau du texte 1).

**Tableau du texte 1. Repères structurels pour la sixième revue de l'ISPE:  
état d'avancement de la mise en œuvre**

Mesures	Échéance	État d'avancement	Raison du retard
Mettre en place la télédéclaration et le télépaiement des impôts pour les grandes entreprises	30 juin 2013	Mis en œuvre en novembre 2013 pour les taxes sur les importations; mise en œuvre prévue en décembre 2013 pour les autres taxes.	Le télépaiement a supposé une coordination plus étroite que prévu avec les banques. Le décès accidentel d'un expert résident a également contribué au retard.
Produire un plan de restructuration pour l'ensemble des agences de l'État et des entités assimilées	31 juillet 2013	Mis en œuvre en novembre 2013	L'élaboration d'une stratégie consensuelle sur la base du rapport établi par des consultants a pris plus longtemps que prévu. Problèmes de coordination.
Utiliser l'évaluation coûts-avantages pour les projets d'investissement de plus de 10 milliards de francs CFA à inscrire au budget pour 2014	31 juillet 2013	Pas réalisé	Aucun nouveau projet de ce montant n'a finalement été inscrit au budget de 2014. Cependant, les capacités d'analyse coûts-avantages ont été renforcées.
Mettre en service le nouveau logiciel de gestion de la solde	31 août 2013	Pas réalisé	La livraison du logiciel a été retardée en raison de problèmes de paiement avec le fournisseur. Problèmes de coordination.
Déposer le nouveau Code des douanes au Parlement	30 septembre 2013	Mis en œuvre en novembre 2013	Le secteur privé a demandé plus de temps pour poursuivre les consultations sur le projet avant sa finalisation. Problèmes de coordination.

## ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

### A. Politique budgétaire

**5. Malgré la récente évolution défavorable des recettes, les autorités ont réitéré leur intention de continuer à réduire le déficit budgétaire pour renforcer la viabilité de la dette et rétablir les marges de manœuvre budgétaires.** Elles étaient confiantes que l'objectif de 2013 était toujours à leur portée. Le projet de loi de finances de 2014 vise à réduire le déficit d'environ 0,5 % du PIB, et les autorités ont toujours l'intention de le ramener à moins de 4 % du PIB en 2015. Ce rythme modéré d'assainissement sera réalisé d'une manière favorable à la croissance en ciblant les inefficiences dans les dépenses publiques. À cet égard, les autorités ont sollicité l'assistance technique du FMI pour procéder à un examen des dépenses publiques<sup>2</sup>.

**6. La réalisation de l'objectif de déficit de 5,4 % du PIB à l'horizon 2013 supposera de modérer les dépenses.** Un manque à percevoir d'un montant d'environ 0,5 % du PIB a été enregistré au premier semestre de l'année, essentiellement au premier trimestre<sup>3</sup>. Il tenait à plusieurs facteurs, et notamment à une réduction plus généreuse que prévu de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, au manque à percevoir provisoire dû à l'élimination progressive du précompte de TVA par les agences de l'État et à des recettes non fiscales décevantes. En outre, les difficultés financières du secteur de l'électricité ont continué de peser sur le recouvrement des recettes, lequel devrait s'améliorer au deuxième semestre 2013 sans pour autant éviter des moins-values de recettes importantes à la fin de l'année. Les autorités comptent toutefois atteindre l'objectif de déficit, grâce aux économies réalisées sur la masse salariale et les charges d'intérêt et au report de quelques projets d'investissement inscrits au budget.

MPEF 110

**7. Le renforcement du recouvrement des recettes contribuera à réduire encore le déficit budgétaire en 2014.** Préserver les recettes est un objectif important pour les autorités; les moins-values de recettes récurrentes ont de fait compliqué la gestion budgétaire et exigé des coupes de dépenses inefficaces ces dernières années. La priorité immédiate est d'achever la vaste réforme fiscale engagée en 2013, avec notamment l'instauration d'un remboursement monétaire des crédits de TVA et l'achèvement de la mise en œuvre de tous les règlements. Après cette réforme majeure, il y a lieu de stabiliser le système fiscal.

MPEF 112, 15,  
Encadré 1

<sup>2</sup> Cet examen s'appuierait sur une revue des dépenses publiques réalisée dans quelques secteurs il y a quelques années par la Banque mondiale. Ce nouveau travail devrait s'appuyer sur une collaboration étroite avec la Banque mondiale.

<sup>3</sup> L'analyse des recettes et dépenses en 2013 est compliquée par deux facteurs. Premièrement, le PIB nominal a été révisé à la baisse. De ce fait, toutes choses égales par ailleurs, les ratios au PIB sont plus élevés qu'au moment de la 5<sup>ème</sup> revue. C'est le cas, par exemple, du ratio du déficit, qui est passé de 5,3 à 5,4 % du PIB. Deuxièmement, les recettes non fiscales exceptionnelles (environ 0,3 % du PIB) ont été recouvrées durant l'été, essentiellement du fait de la résolution d'un différend avec le concessionnaire du terminal de conteneurs du port de Dakar. Ces recettes ont été rapidement et quasi entièrement affectées par les autorités à de nouveaux projets d'investissement, ce qui a une incidence sur les ratios des recettes et des dépenses, mais pas sur le déficit. La mission a souligné qu'à l'égard des recettes exceptionnelles il aurait été plus prudent d'attendre une évaluation détaillée de la situation des recettes avant de décider si elles pouvaient être affectées à de nouvelles dépenses.

Il faudra pour cela mettre l'accent sur des réformes complémentaires de l'administration fiscale qui consisteront à modifier la rémunération des inspecteurs des impôts pour garantir des incitations adéquates à l'élargissement de l'assiette au lieu de se focaliser sur quelques gros contribuables, à accroître les effectifs, mesure nécessaire à la résolution des arriérés d'impôts existants, à réaliser un audit détaillé des crédits de TVA et à utiliser les diverses sources d'information de manière plus intensive. Ces initiatives, assorties de quelques mesures de politique fiscale spécifiques, devraient permettre de relever le ratio des recettes fiscales de 0,3 % du PIB en 2014. Un objectif indicatif de recettes a également été prévu dans le programme, et les autorités sont déterminées à prendre rapidement des mesures correctives en cas de prévision de nouvelles moins-values au moment de la septième revue.

#### **8. Une importante rationalisation des dépenses courantes est également attendue en**

**2014.** Cette rationalisation — avec une baisse du ratio des dépenses courantes de 0,8 point de pourcentage du PIB — contribuera à réduire le déficit tout en favorisant une hausse du ratio d'investissement et le développement des composantes clés du dispositif de protection sociale, comme les bourses de sécurité familiale (transfert monétaire conditionnel) et les progrès vers la couverture maladie universelle. Une action axée sur l'élimination des dépenses non productives et l'accroissement de l'investissement devrait rendre les dépenses publiques plus efficaces et favorables à la croissance. La rationalisation touchera de nombreux domaines, dont la consommation de services courants par l'État, la masse salariale (la priorité sera donnée à la modération salariale pour compenser l'impact du recrutement) et un certain nombre de transferts (agriculture, par exemple). Dans l'enseignement supérieur, des décisions politiquement difficiles ont été prises pour améliorer le ciblage des bourses d'études et accroître les frais de scolarité. La restructuration des agences de l'État produira sans doute des économies à moyen terme, mais elle risque de générer des coûts à court terme liés à la résiliation de certains contrats et au redéploiement d'un certain nombre d'employés. L'objectif de déficit dépasse légèrement le niveau prévu lors de la revue précédente (de 0,2 % du PIB, à 4,9 %) pour tenir compte d'un surcroît d'investissement public et du coût éventuel de la restructuration des agences.

MPEF 113-14, Encadré 2
---------------------------

**9. L'émission d'euro-obligations a été reportée à 2014,** en raison du net durcissement des conditions financières sur les marchés internationaux depuis la dernière revue. Les autorités auront ainsi plus de temps pour la préparer et analyser les diverses options envisageables. Le financement du déficit de 2013 a été obtenu à la faveur d'un crédit consorsial équivalant à 250 milliards de francs CFA mobilisé par une banque régionale. Ce prêt à amortissement, assorti d'une échéance de 7 ans, est porteur d'un intérêt de 6,5 % (ou un taux effectif légèrement supérieur à 7 % une fois les autres coûts intégrés). Le prêt sera libellé en francs CFA à hauteur d'environ 60 %, et le reste en euros. Une part importante du financement en 2013 provenait du marché régional, sur lequel les autorités ont réussi à accroître les échéances à l'émission tout en limitant l'incidence sur les coûts. Un nouveau recours au financement sur le marché régional sera nécessaire en 2014. Le Sénégal a récemment été reclassé parmi les pays «à capacité supérieure» dans le dispositif du FMI définissant les limites d'endettement. La conception de ces limites dans le programme sera réexaminée dans le détail lors de la prochaine revue à partir d'une analyse de la viabilité de la dette basée sur le nouveau taux d'actualisation.

## B. Réforme de l'État

**10. La réforme des agences de l'État devrait avoir de grands avantages.** Elle vise à rationaliser le recours aux agences de l'État, qui se sont multipliés dans les années 2000 et ont nuï à la transparence des dépenses publiques, au contrôle des dépenses, à la gestion budgétaire et à l'efficacité de la dépense publique. Une étude a récemment été réalisée à la demande des autorités sur plus de 50 agences qui gèrent environ 820 milliards de francs CFA (soit environ la taille du budget d'investissement). Si ces agences ne comptent qu'environ 3000 travailleurs salariés, la rémunération moyenne est environ deux fois plus élevée que dans la fonction publique (et davantage encore pour les cadres supérieurs). La stratégie de réforme suppose la suppression ou la fusion de plusieurs agences, un meilleur contrôle des autres et une meilleure application des règles régissant la création d'agences (sachant qu'une analyse coûts-avantages est nécessaire avant qu'une décision soit prise en la matière). Les capacités de suivi sont en cours de renforcement au Ministère des Finances, qui devrait être en mesure de produire des rapports financiers trimestriels sur les agences à partir du printemps 2014. Les autorités sont en outre déterminées à élaborer des stratégies et des contrats de performance pour les cinq principales agences mi-2014<sup>4</sup>.

MPEF ¶19

**11. Les efforts déployés pour accroître l'efficacité de la dépense publique se poursuivront.**

La revue des dépenses publiques aidera les autorités à cerner d'autres domaines dans lesquels tirer le meilleur parti des ressources publiques et à concevoir des réformes à mettre en œuvre après 2014. Les autorités comptent en outre étendre le recours à l'analyse coûts-avantages pour le porter à environ un tiers des dépenses d'investissement inscrites au budget de 2015, et elles transmettront à l'Assemblée nationale les analyses réalisées sur les cinq plus grands projets d'investissement (nouveau repère structurel). La maîtrise de la masse salariale devrait s'améliorer grâce à la mise en place du nouveau logiciel de gestion de la solde, à la nouvelle base de données résultant du récent audit physique de la fonction publique et à l'assistance technique fournie par le FMI.

MPEF ¶22-23

**12. La gestion des finances publiques continuera de se renforcer en parallèle.** Le compte unique du Trésor devrait être opérationnel d'ici la fin 2013 (après d'importants retards). Il sera un outil essentiel pour améliorer la gestion des liquidités. Des efforts considérables seront consentis pour améliorer la qualité des données comptables, budgétaires et financières. La préparation du budget devrait s'améliorer également, grâce à une meilleure maîtrise des projections d'éléments clés (comme la masse salariale) et un optimisme plus modéré dans les projections de recettes. Les autorités prévoient en outre de passer progressivement à une présentation plus transparente des comptes budgétaires, en réduisant la pratique de présenter certaines recettes nettes de certaines dépenses.

MPEF ¶21

<sup>4</sup> Il s'agit notamment de l'agence chargée des travaux de construction et d'entretien des routes, de l'agence chargée de l'électrification rurale et de l'agence nationale de la statistique.

**Tableau du texte 2. Repères structurels – Septième et huitième revues de l'ISPE**

Mesures	Date de mise en œuvre	Repère pour revue	Importance macroéconomique
Lancer l'utilisation du nouveau logiciel de gestion de la solde	Reprogrammé du 31 août 2013 au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	7 <sup>e</sup>	Renforcer la gestion des finances publiques
Mettre en place la télédéclaration et le télépaiement des impôts pour tous les contribuables de la région de Dakar	1 <sup>er</sup> janvier 2014	7 <sup>e</sup>	Améliorer l'efficacité de l'action publique et le climat des affaires
Transmettre au Parlement un projet de loi sur la déclaration de patrimoine	1 <sup>er</sup> janvier 2014. Observé en novembre 2013	7 <sup>e</sup>	Accroître la transparence des finances publiques
Réaliser une analyse coûts-avantages avant la création de nouvelles agences (nouveau)	Permanent		Améliorer la qualité des dépenses publiques
Les rapports du comité de suivi du contrat de performance de la SENELEC et l'audit de la mise en œuvre de ce contrat de performance feront l'objet de publications. La première publication inclura un état des lieux du secteur électrique, y compris sa situation financière, ainsi que la stratégie des autorités pour réformer le secteur (nouveau).	31 mars 2014 (pour le premier rapport)	7 <sup>e</sup>	Favoriser le développement du secteur privé
Approuver les stratégies pour les 5 principales agences et les contrats de performance correspondants (nouveau)	30 juin 2014	8 <sup>e</sup>	Améliorer la qualité de la dépense publique
Transmettre à l'Assemblée nationale les analyses coûts-avantages des 5 principaux projets d'investissement inscrits au budget de 2015 (nouveau)	15 octobre 2014	8 <sup>e</sup>	Améliorer la qualité de la dépense publique

## C. Promotion de la croissance et du développement du secteur privé

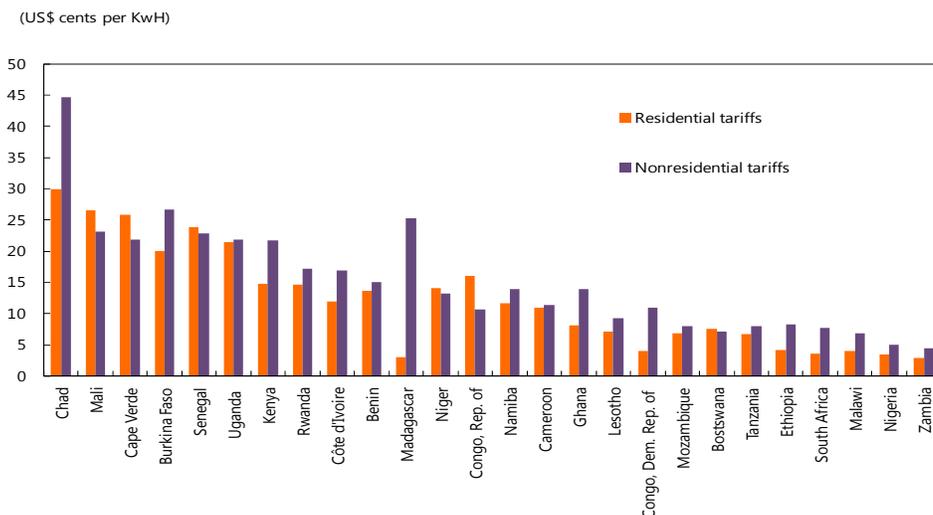
### 13. La réforme du secteur énergétique reste une priorité macroéconomique.

MPEF 124-26

Une énergie abondante, fiable et abordable est certes essentielle à la croissance et au bien-être de la population, mais les subventions au secteur énergétique minent la viabilité budgétaire et la capacité des autorités à investir dans des domaines critiques. Les subventions implicites et explicites dépassaient 2,5 % du PIB en 2012 (environ 180 milliards de francs CFA), les

prix étant inférieurs d'environ 40 % aux coûts de production. Malgré d'importantes subventions, les prix continuent de figurer parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne (à environ 0,25 dollar par kWh, voir graphique 1 ci-dessous, soit deux fois plus qu'aux États-Unis). L'appui budgétaire total au secteur devrait diminuer quelque peu en 2013 et 2014, essentiellement grâce à une meilleure composition de la production énergétique et, dans une moindre mesure, aux gains d'efficacité réalisés à la SENELEC et à la lutte contre la fraude. Il restera considérable cependant et dépassera largement le montant budgétisé pour la subvention explicite (80 milliards et 60 milliards de francs CFA en 2013 et 2014 respectivement). La stratégie adoptée par les autorités pour résoudre ces questions consiste à accroître l'efficacité de la SENELEC et à adopter des technologies de production plus efficaces (centrales au charbon construites et gérées par des entreprises privées, par exemple). La plupart de ces projets mettront quelques années à atteindre le stade de la mise en service et donc à réduire durablement les subventions à l'électricité en l'absence d'un ajustement des tarifs

**Graphique 1. Afrique subsaharienne : tarifs de l'électricité en 2011**



Source: Briceño-Garmendia, C., and M., Shkaratan, 2011, "Power Tariffs: Caught between Cost Recovery and Affordability," Policy Research Working Paper #5904, The World Bank. Available via the internet: <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-5904>

**14. Les réformes de secteur de l'électricité n'ont guère progressé au cours de l'année écoulée.** Un contrat de performance avec la SENELEC a été signé en juin, ce qui devrait en améliorer la gestion financière et opérationnelle. Une évaluation de sa mise en œuvre devrait être effectuée par un cabinet indépendant début 2014. Les comptes 2012 de la SENELEC ont par ailleurs été certifiés en novembre 2013, une étape décisive pour affiner les estimations de l'ampleur des pertes et élaborer un plan de restructuration. Des progrès limités ont cependant été enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'investissement.

**15. Les autorités comptent accélérer la mise en œuvre des réformes et améliorer la communication sur leur stratégie.** Les services du FMI les ont engagées à adopter un échéancier réaliste pour la mise en œuvre de leur plan d'investissement et à focaliser leurs efforts sur quelques grands projets prioritaires ayant plus de chance d'aboutir. Les autorités ont convenu qu'il fallait

accélérer la mise en œuvre mais ont estimé qu'un plan ambitieux visant à accroître les capacités était justifié compte tenu du manque d'efficacité des unités existantes. Elles ont en outre reconnu la nécessité d'améliorer la communication avec l'ensemble des parties prenantes sur la situation du secteur, la stratégie de réforme et sa mise en œuvre en publiant des rapports périodiques. Les services du FMI ont souligné la nécessité de communiquer sur le véritable coût budgétaire de l'appui au secteur de l'électricité, étant entendu que les informations sur la seule subvention explicite (transfert budgétaire aux fins de la compensation tarifaire) ne donnent pas une image fidèle de la situation et donnent un faux sentiment de sécurité.

**16. Les autorités poursuivent les réformes visant à améliorer la disponibilité du financement et le climat des affaires.**

Comme indiqué dans la revue du secteur financier de l'an dernier, les PME et les ménages ont encore un accès limité aux services financiers, et il leur est dès lors difficile de gérer la volatilité et de financer l'investissement<sup>5</sup>. Pour résoudre certaines de ces questions, les autorités ont mis à jour leur plan d'action sur l'accès amélioré au crédit pour les ménages et les petites entreprises et comptent en achever l'exécution d'ici fin 2014. Elles sont en outre en train de mettre en œuvre leur programme triennal de réformes visant à améliorer le climat des affaires qui selon certains indices se détériore depuis quelques années. Les efforts sont axés sur la facilitation de la création d'entreprises, sur l'informatisation ou la suppression de plusieurs procédures visant à accélérer la délivrance des permis de construire et à faciliter les transactions immobilières et sur la protection juridique de l'investissement. Un nouveau cadre juridique applicable aux partenariats public-privé devrait être bientôt prêt.

MPEF 1127-29

## D. Suivi du programme

**17. Il est proposé d'apporter plusieurs changements au suivi du programme.** Le plafond des emprunts extérieurs comprenant entre 15 et 35 % d'élément don serait porté de 67 milliards de francs CFA à 132 milliards de francs CFA pour faciliter le financement de projets d'investissement à fort rendement; cela supposerait de modifier le critère d'évaluation pour fin 2013. Le taux d'actualisation pour les futurs calculs de la dette concessionnelle serait fixé à 5 %, conformément à la récente décision du Conseil d'administration. Un objectif indicatif du niveau de recettes fiscales serait instauré. Le mémorandum de politiques économique et financière des autorités propose des critères d'évaluation quantitatifs et des repères structurels pour les septième et huitième revues de l'ISPE.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**18. Les résultats du programme ont été contrastés.** Si tous les objectifs quantitatifs du programme pour mi-2013 ont été atteints, la mise en œuvre des réformes structurelles a fortement ralenti pendant l'été, de sorte que la plupart des repères structurels n'ont pas été observés dans les

<sup>5</sup> Voir le rapport n° 12/337, en particulier le supplément I.

délais. En outre, un certain nombre de réformes importantes non couvertes par les repères n'ont progressé que de manière limitée.

**19. Les services du FMI ont salué l'intention des autorités de maintenir le cap de la réduction du déficit budgétaire et d'améliorer la composition et la qualité des dépenses publiques.** Le maintien de l'objectif de 5,4 % du PIB en 2013, malgré d'importantes moins-values de recettes, et la réduction de cet objectif de 0,5 % du PIB en 2014 en disent long sur la détermination des autorités à préserver la viabilité de la dette et à rétablir les marges de manœuvre budgétaires. Pour réduire le déficit il faudra renforcer les recettes. Les efforts de mobilisation s'appuieront sur les réformes de l'administration fiscale, car il convient de stabiliser le régime fiscal après l'ambitieuse réforme fiscale lancée en 2013. Une importante rationalisation des dépenses courantes est prévue aussi en 2014. Elle contribuera à réduire le déficit tout en permettant une augmentation de l'investissement public et le développement du dispositif de protection sociale. Une action visant à éliminer les dépenses non productives et à accroître l'investissement devrait garantir des dépenses publiques plus efficaces et favorables à la croissance. Les services du FMI se félicitent des mesures déjà annoncées par le gouvernement (par exemple, sur l'enseignement supérieur) ainsi que de son intention de procéder à une revue des dépenses publiques avec l'appui du FMI.

**20. Les services du FMI encouragent une mise en œuvre vigoureuse et suivie des réformes de la gestion des finances publiques.** La réforme des agences améliorera la transparence, la maîtrise et l'efficacité des dépenses publiques et la gestion des finances publiques. Outre la restructuration des agences existantes, un meilleur contrôle et une meilleure application des règles régissant la création de nouvelles agences seront essentiels. Les services du FMI soulignent la nécessité d'une mise en œuvre vigoureuse de la stratégie de réformes. Ils se félicitent du renforcement des capacités de suivi au Ministère des Finances ainsi que de l'engagement à élaborer des stratégies et des contrats de performance pour les plus grandes agences. Il importe de poursuivre les autres efforts déployés pour accroître l'efficacité de la dépense publique. Il est particulièrement souhaitable d'avoir davantage recours à l'analyse coûts-avantages pour la sélection des dépenses d'investissement et de mieux maîtriser la masse salariale.

**21. La lenteur des réformes dans le secteur énergétique représente un obstacle majeur à la croissance économique et comporte des risques budgétaires substantiels.** Les services du FMI soutiennent la stratégie des autorités visant à mettre en place des technologies de production plus efficaces et à améliorer l'efficacité de la SENELEC. Les progrès ont cependant été insuffisants dans ces domaines au cours de l'année écoulée. Les services du FMI engagent les autorités à adopter un échéancier réaliste pour la mise en œuvre de leur plan d'investissement et à focaliser leurs efforts sur quelques grands projets particulièrement décisifs. Ils saluent l'intention des autorités de mieux communiquer avec les parties prenantes sur la situation du secteur, la stratégie de réforme et sa mise en œuvre. Ils soulignent qu'il est nécessaire de rendre compte du véritable coût budgétaire de l'appui au secteur de l'électricité, sans se limiter à la subvention explicite budgétisée, qui ne représente qu'une partie du coût total.

**22. Les services du FMI recommandent la conclusion de la sixième revue de l'ISPE et la modification du critère d'évaluation à fin 2013 relatif à dette semi-concessionnelle.** Bien que les réformes aient avancé plus lentement que prévu depuis la dernière revue, les services du FMI estiment que les principaux objectifs du programme restent réalisables si les autorités mettent en œuvre les politiques annoncées dans leurs engagements.

Tableau 1. Sénégal – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18

	2011	2012	2013		2014	2015	2016	2017	2018
			EBS/ 13/72	Proj.			Proj.		
	(Variation annuelle en pourcentage)								
<b>Revenu national et prix</b>									
PIB à prix constants	2.1	3.5	4.0	4.0	4.6	4.8	5.1	5.1	5.1
<i>Dont</i> : PIB hors agriculture	4.8	2.6	3.7	3.7	4.3	4.7	5.0	5.0	5.1
Déflateur du PIB	4.2	1.7	2.2	0.3	2.2	2.3	2.2	2.3	2.3
<b>Prix à la consommation</b>									
Moyenne annuelle	3.4	1.4	1.5	0.8	1.4	1.7	1.7	1.9	1.9
Fin de période	2.7	1.1	1.7	1.2	1.7	1.7	1.8	1.9	1.9
<b>Secteur extérieur</b>									
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	15.4	8.0	5.6	8.4	3.3	7.5	8.5	10.2	11.0
Importations, f.à.b. (francs CFA)	19.7	17.5	0.4	3.2	3.8	4.1	8.0	8.5	9.0
Volume des exportations	10.2	3.7	4.1	7.4	5.0	8.0	6.4	7.5	7.7
Volume des importations	8.9	13.3	4.2	6.5	6.3	6.2	6.3	6.8	6.3
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	-4.0	0.4	5.5	4.1	0.7	1.6	0.4	0.9	0.6
Taux de change effectif nominal	1.4	-2.3	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel	1.1	-3.8	...	...	...	...	...	...	...
ns en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication c									
Monnaie au sens large	6.7	6.8	6.8	4.9	...	...	...	...	...
Avoirs intérieurs nets	9.0	8.6	6.4	3.7	...	...	...	...	...
Crédit intérieur	10.2	4.9	6.3	4.2	...	...	...	...	...
Crédit à l'État (net)	-2.0	-2.1	-0.8	-0.3	...	...	...	...	...
Crédit à l'économie (croissance en %)	18.8	9.6	9.6	6.1	...	...	...	...	...
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) <sup>1</sup>									
<b>Opérations financières de l'État</b>									
Recettes	20.2	20.4	20.7	20.9	20.8	21.0	21.2	21.3	21.3
Dons	2.2	2.9	2.7	2.8	2.8	2.6	2.6	2.5	2.4
Dépenses totales et prêts nets	29.1	29.1	28.7	29.1	28.6	27.6	27.5	27.3	26.9
<b>Solde budgétaire global</b>									
Base ordre de paiements, dons exclus	-8.9	-8.7	-8.0	-8.2	-7.7	-6.6	-6.3	-6.0	-5.6
Base ordre de paiements, dons inclus	-6.7	-5.9	-5.3	-5.4	-4.9	-3.9	-3.7	-3.5	-3.2
Solde budgétaire primaire	-5.2	-4.4	-3.8	-3.8	-3.3	-2.0	-1.7	-1.5	-1.2
<b>Épargne et investissement<sup>1</sup></b>									
Solde courant (transferts officiels inclus)	-7.9	-10.3	-9.3	-9.4	-8.9	-7.9	-7.6	-7.2	-6.9
Solde courant (transferts officiels exclus)	-8.8	-11.3	-10.0	-10.1	-9.6	-8.5	-8.1	-7.7	-7.4
Investissement intérieur brut	27.3	27.8	30.3	26.8	26.1	25.0	25.4	25.8	26.0
Public	6.4	6.8	...	6.9	7.1	6.9	6.9	7.0	6.8
Non public	20.8	21.0	...	19.9	19.0	18.1	18.5	18.9	19.2
Épargne nationale brute	19.4	17.4	21.0	17.4	17.2	17.0	17.8	18.6	19.0
Publique	6.9	6.6	...	7.6	8.4	9.5	9.8	10.2	10.1
Non publique	12.5	10.9	...	9.8	8.8	7.6	8.0	8.5	9.0
Épargne intérieure brute	9.0	5.5	10.8	6.1	5.9	5.8	6.5	7.2	7.7
Publique	4.7	3.7	...	4.9	5.7	6.8	7.2	7.7	7.7
Non publique	4.4	1.9	...	1.2	0.3	-1.1	-0.8	-0.4	0.0
<b>Dettes publiques</b>									
Dettes publiques totales	40.5	43.4	45.4	45.9	47.4	48.1	48.4	48.5	48.3
Dettes publiques intérieures <sup>2</sup>	11.3	12.4	11.6	12.0	12.0	12.9	13.9	14.7	15.3
Dettes publiques extérieures	29.2	31.0	33.9	33.9	35.4	35.2	34.6	33.8	33.0
<b>Service de la dette publique extérieure</b>									
Pourcentage des exportations	13.2	7.3	6.9	7.8	6.8	10.2	10.2	9.9	9.4
Pourcentage des recettes publiques	17.2	9.6	8.7	10.4	8.8	13.0	12.8	12.6	12.2
<b>Pour mémoire :</b>									
Produit intérieur brut (milliards de FCFA) <sup>2</sup>	6,814	7,171	7,631	7,485	8,002	8,582	9,223	9,917	10,665

Sources: autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Certains ratios ont changé en raison des révisions du PIB.<sup>2</sup> Dans la dette intérieure figurent des titres d'État émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. – Sénégal: Balance des paiements, 2011–18

	2011	2012	2013		2014	2015	2016	2017	2018
			EBS/ 13/72	Proj.		Projections			
	(milliards de CFAF, sauf indication contraire)								
Compte des transactions courantes	-537	-742	-710	-703	-712	-679	-702	-716	-738
Balance des biens	-1,184	-1,509	-1,387	-1,487	-1,550	-1,562	-1,678	-1,791	-1,911
Exportations, f.à.b.	1,237	1,336	1,382	1,449	1,496	1,608	1,745	1,924	2,136
Importations, f.à.b.	-2,421	-2,845	-2,769	-2,936	-3,047	-3,170	-3,423	-3,714	-4,047
Services et revenu (net)	-187	-181	-230	-153	-162	-189	-177	-165	-156
Crédits	677	723	735	776	821	869	907	947	1,019
Débits	-863	-903	-965	-930	-983	-1,059	-1,084	-1,112	-1,176
<i>Dont:</i> intérêts sur la dette publique	-68	-59	-67	-66	-77	-96	-107	-117	-122
Transferts courants sans contrepartie (net)	833	948	907	938	1,000	1,073	1,153	1,240	1,330
Privés (net)	772	884	867	897	955	1,037	1,119	1,208	1,299
Publics (net)	61	63	40	41	45	36	33	31	31
<i>Dont:</i> dons budgétaires	37	52	38	38	42	33	32	31	30
Compte de capital et d'opérations financières	467	691	704	738	751	728	756	773	800
Compte de capital	117	196	185	185	185	199	209	221	232
Transferts de capitaux privés	7	2	5	5	5	5	5	6	6
Dons projets	113	154	169	169	181	194	204	215	227
Annulation de la dette et autres transferts	-2	40	11	11	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	349	495	519	554	565	529	547	553	568
Investissements directs	137	148	163	163	174	187	201	216	233
Investissements de portefeuille (net)	436	207	301	40	205	100	107	120	151
<i>Dont:</i> émissions d'euro-obligations	224	0	247	0	150	0	0	0	0
Autres investissements	-224	140	55	350	186	242	239	217	185
Secteur public (net)	8	234	145	428	196	212	197	192	187
<i>Dont:</i> décaissements	175	323	232	498	287	320	319	330	340
prêts programmes	40	118	51	53	53	59	58	56	55
prêts projets	135	205	157	168	184	211	214	222	230
autres	0	0	24	277	50	50	47	51	55
amortissement	-175	-89	-87	-70	-91	-109	-124	-140	-157
Secteur privé (net)	-228	-85	-90	-78	-11	30	42	25	-2
Erreurs et omissions	-4	-9	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-70	-51	-5	36	39	49	54	58	63
Financement	70	51	5	-36	-39	-49	-54	-58	-63
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	8	-49	-13	-36	-39	-49	-54	-58	-63
Utilisation nette des ressources du FMI	-2	-3	-3	-3	-9	-18	-19	-18	-18
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-2	-3	-3	-3	-9	-18	-19	-18	-18
Autres	23	-47	8	-33	-30	-32	-35	-40	-45
Banques créatrices de monnaie	49	101	0	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde compte courant									
Transferts officiels courants inclus (en % du PIB)	-7.9	-10.3	-9.3	-9.4	-8.9	-7.9	-7.6	-7.2	-6.9
Transferts officiels courants exclus (en % du PIB)	-8.8	-11.3	-10.0	-10.1	-9.6	-8.5	-8.1	-7.7	-7.4
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards d	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.5	2.6	2.7	2.9
(en % de la monnaie au sens large)	36.7	36.1	34.2	35.6	34.3	33.4	32.5	31.7	30.9
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de doll	14.7	13.9	...	...	...	...	...	...	...
(en % de la monnaie au sens large)	55.0	51.2	...	...	...	...	...	...	...
(mois d'importations de BSNF de l'UEMOA)	5.9	4.8	...	...	...	...	...	...	...
Produit intérieur brut	6,814	7,171	7,631	7,485	8,002	8,582	9,223	9,917	10,665

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. – Sénégal: Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18

	2011	2012	2013		2014	2015	2016	2017	2018
			EBS/ 13/72	Prog. rév. <sup>1</sup>	Projections				
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Total recettes et dons	1,526	1,670	1,784	1,770	1,891	2,030	2,192	2,360	2,530
Recettes	1,376	1,464	1,577	1,563	1,668	1,803	1,956	2,113	2,273
Recettes fiscales	1,287	1,379	1,459	1,434	1,561	1,692	1,836	1,984	2,134
Impôt sur le revenu	346	405	413	403	450	491	537	587	632
Taxes sur les biens et les services	729	783	817	815	881	953	1,033	1,111	1,195
Taxes sur les produits pétroliers	212	172	229	216	231	248	266	286	308
Recettes non fiscales	50	44	83	95	72	77	83	89	96
FSE	39	41	35	35	35	34	37	40	43
Dons	150	206	207	207	223	227	236	246	257
Budgétaires	37	52	38	38	42	33	32	31	30
Projets	113	154	169	169	181	194	204	215	227
Total dépenses et prêts nets <sup>2</sup>	1,980	2,090	2,190	2,176	2,287	2,366	2,537	2,707	2,870
Dépenses courantes	1,233	1,257	1,321	1,317	1,345	1,381	1,473	1,556	1,666
Traitements et salaires	428	462	477	470	492	519	557	599	645
Intérêts exigibles	104	108	122	118	130	165	184	203	211
<i>Dont:</i> extérieurs	62	52	67	60	72	90	101	112	116
Autres dépenses courantes	702	687	722	729	724	698	732	754	811
Transferts et subventions	335	355	335	348	336	294	307	298	320
<i>Dont:</i> SAR et subventions butane	15	13	16	16	16	0	0	0	0
<i>Dont:</i> SENELEC/énergie	124	105	80	80	60	50	40	0	0
<i>Dont:</i> Subventions alimentaires	0	4	4	4	0	0	0	0	0
Biens et services	367	333	387	382	388	403	424	456	491
Dépenses d'investissement	718	814	869	859	942	985	1,064	1,151	1,204
Financées sur l'intérieur et de manière non concessionn	475	492	532	522	577	581	646	714	747
Financées sur l'extérieur (concessionnellement)	244	322	337	337	365	405	418	437	457
Prêts nets	28	19	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont:</i> rétrocédés	36	37	13	13	13	14	15	17	18
Solde des principales entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-356	-313	-288	-288	-266	-172	-161	-145	-129
Solde budgétaire global (dons exclus)	-605	-626	-613	-613	-619	-563	-580	-594	-597
Solde budgétaire global (dons inclus)	-455	-420	-406	-406	-396	-336	-344	-347	-340
Financement	455	420	406	406	396	336	344	347	340
Financement extérieur	422	436	432	436	368	278	268	277	300
Tirages	360	501	230	230	258	338	344	366	402
Prêts programmes	40	118	51	53	53	59	58	56	55
Prêts projets	135	205	157	168	184	211	214	222	230
Bons et obligations du Trésor, UEMOA (net)	184	178	22	8	21	67	72	88	116
Prêts non concessionnels	224	0	271	277	200	50	47	51	55
Émission d'euro-obligations	224	0	247	0	150	0	0	0	0
Dépôt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts non concessionnels <sup>3</sup>	0	0	24	277	50	50	47	51	55
Amortissement exigible	-162	-65	-69	-70	-91	-109	-124	-140	-157
Financement intérieur	12	-13	-3	-8	28	58	77	70	40
Système bancaire	12	-195	-14	-12	26	56	75	68	40
<i>Dont:</i> bons et obligations du Trésor (net)	64	25	6	9	50	90	110	103	74
Financement non bancaire	0	183	10	4	2	2	2	2	0
Règlement des retards de paiement	21	-3	-23	-23	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficit financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>									
Paiements en instance (définition du programme)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions de titres d'État	417	492	395	390	...	...	...	...	...
Dépenses prioritaires (% des dépenses totales) <sup>4</sup>	35	44	35	44	...	...	...	...	...
Produit intérieur brut	6,814	7,171	7,631	7,485	8,002	8,582	9,223	9,917	10,665

Sources: autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Inclut un surcroît de recettes non fiscales d'un montant de CFAF 27,1 milliards qui provient du règlement de litiges avec Dubai Port Word et Suneor; ces recettes ont été affectées à 90% à de nouveaux projets d'investissement.<sup>2</sup> Exclut les traitements et salaires liés aux projets inclus dans les dépenses d'investissement et les salaires des agences autonomes ainsi que des agents contractuels de santé et d'éducation inclus dans les transferts et les subventions.<sup>3</sup> Suppose qu'une partie du déficit en 2013 sera financé au moyen d'un crédit consorsial en devises de 245 milliards de FCFA<sup>4</sup> Dépenses de santé, d'éducation, d'environnement, du système judiciaire, des filets de sécurité sociale, d'assainissement et d'approvisionnement rural en eau.

Tableau 4. Sénégal – Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18

	2011	2012	2013		2014	2015	2016	2017	2018
			EBS/ 13/72	Aju. Proj.					
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Total recettes et dons	22.4	23.3	23.4	23.7	23.6	23.7	23.8	23.8	23.7
Recettes	20.2	20.4	20.7	20.9	20.8	21.0	21.2	21.3	21.3
Recettes fiscales	18.9	19.2	19.1	19.2	19.5	19.7	19.9	20.0	20.0
Impôt sur le revenu	5.1	5.6	5.4	5.4	5.6	5.7	5.8	5.9	5.9
Taxes sur les biens et les services	10.7	10.9	10.7	10.9	11.0	11.1	11.2	11.2	11.2
Taxes sur les produits pétroliers	3.1	2.4	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Recettes non fiscales	0.7	0.6	1.1	1.3	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
FSE	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dons	2.2	2.9	2.7	2.8	2.8	2.6	2.6	2.5	2.4
Total dépenses et prêts nets	29.1	29.1	28.7	29.1	28.6	27.6	27.5	27.3	26.9
Dépenses courantes	18.1	17.5	17.3	17.6	16.8	16.1	16.0	15.7	15.6
Traitements et salaires	6.3	6.4	6.3	6.3	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0
Intérêts exigibles	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.9	2.0	2.0	2.0
Autres dépenses courantes	10.3	9.6	9.5	9.7	9.0	8.1	7.9	7.6	7.6
Transferts et subventions	4.9	4.9	4.4	4.6	4.2	3.4	3.3	3.0	3.0
<i>Dont</i> : SAR et subventions butane	0.2	0.2	...	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : SENELEC/énergie	1.8	1.5	...	1.1	0.7	0.6	0.4	0.0	0.0
<i>Dont</i> : subventions alimentaires	0.0	0.1	...	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Biens et services	5.4	4.6	4.9	5.1	4.8	4.7	4.6	4.6	4.6
Dépenses d'investissement	10.5	11.4	11.4	11.5	11.8	11.5	11.5	11.6	11.3
Financées sur l'intérieur et de manière non concessi	7.0	6.9	7.0	7.0	7.2	6.8	7.0	7.2	7.0
Financées sur l'extérieur (concessionnellement)	3.6	4.5	4.4	4.5	4.6	4.7	4.5	4.4	4.3
Prêts nets	0.4	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde des principales entités du secteur public	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire	-5.2	-4.4	-3.8	-3.8	-3.3	-2.0	-1.7	-1.5	-1.2
Solde budgétaire global									
Base ordre de paiements, dons exclus	-8.9	-8.7	-8.0	-8.2	-7.7	-6.6	-6.3	-6.0	-5.6
Base ordre de paiements, dons inclus	-6.7	-5.9	-5.3	-5.4	-4.9	-3.9	-3.7	-3.5	-3.2
Financement	6.7	5.9	5.3	5.4	4.9	3.9	3.7	3.5	3.2
Financement extérieur	6.2	6.1	5.7	5.8	4.6	3.2	2.9	2.8	2.8
Financement intérieur	0.2	-0.2	0.0	-0.1	0.3	0.7	0.8	0.7	0.4
Règlement des retards de paiement	0.3	0.0	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Dépenses prioritaires	9.0	12.7	10.2	12.7	...	...	...	...	...
Traitements et salaires (% des recettes)	31.1	31.5	30.2	30.1	29.5	28.8	28.5	28.4	28.4
Coût total des subventions énergétiques									

Sources: autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI

Tableau 5. Sénégal – Enquête monétaire 2010–13

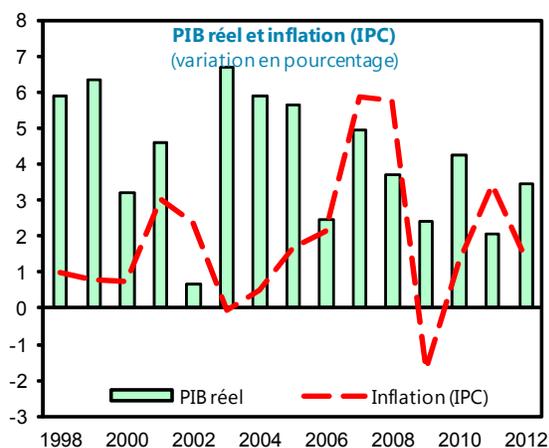
	2010	2011	2012	2013 Proj.
	(En milliards de CFAF)			
Avoirs extérieurs nets	988	931	879	915
BCEAO	735	726	776	811
Banques commerciales	253	204	104	104
Avoirs intérieurs nets	1,552	1,781	2,016	2,122
Crédit intérieur net	1,847	2,106	2,240	2,362
Crédit net à l'État	200	150	97	86
Banque centrale	202	103	-38	-53
Banques commerciales	0	46	130	139
Autres institutions	-2	2	5	4
Crédit à l'économie	1,647	1,956	2,144	2,276
Autres postes (net)	-295	-326	-224	-241
Monnaie au sens large	2,540	2,711	2,896	3,037
Circulation fiduciaire	561	588	585	573
Total dépôts	1,979	2,123	2,310	2,464
Dépôts à vue	988	1,061	1,192	1,261
Dépôts à terme	991	1,063	1,118	1,202
	(Variation en pourcentage de la monnaie centrale en début de période)			
Avoirs extérieurs nets	5.8	-2.3	-1.9	1.2
BCEAO	0.4	-0.3	1.8	1.2
Banques commerciales	5.4	-1.9	-3.7	0.0
Avoirs intérieurs nets	8.3	9.0	8.7	3.7
Crédit net à l'État	4.0	-2.0	-2.0	-0.3
Crédit à l'économie	7.0	12.2	6.9	4.5
Autres postes (net)	-2.6	-1.2	3.7	-0.6
Monnaie au sens large	14.1	6.7	6.8	4.9
<i>Pour mémoire:</i>	(Unités indiquées)			
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	2.5	2.5	2.5	2.5
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	5.9	6.4	5.3	4.4
Crédit à l'économie (croissance en %)	10.4	18.8	9.6	6.1
Crédit à l'économie/PIB (%)	25.7	28.7	29.8	30.4
Variation du crédit net à l'État (en glissement annuel, milliard)	88.5	-49.7	-53.7	86.2
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de période)	4.3	4.3	4.0	...
Sources: BCEAO et estimations et projections des services du FMI.				

**Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–12**

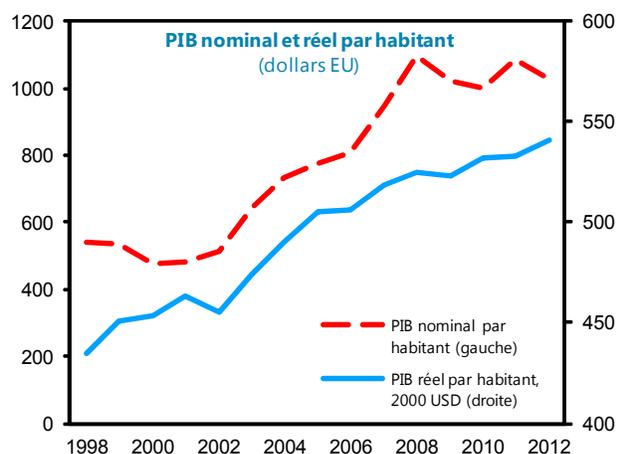
	2008	2009	2010	2011	2012
	(Pourcentage, sauf indication contraire)				
<b>Adéquation des fonds propres</b>					
Fonds propres/actifs pondérés par le risque	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par le risque	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3
Fonds propres/total des actifs	9.1	9.3	10.0	9.8	9.6
<b>Composition et qualité des actifs</b>					
Total prêts/total actifs	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4
Concentration: prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds	100.9	71.7	70.6	69.8	196.7
Distribution sectorielle des prêts					
Industrie	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8
Détail et commerce de gros	18.5	24.5	23.8	19.2	21.6
Services, transports et communication	31.1	34.1	41.9	34.0	30.6
Ratio prêts improductifs (PNP)/total des prêts	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4
<i>Dont:</i> sans ICS	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1
Ratio provisions pour PNP/total des prêts	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1
<i>Dont:</i> sans ICS	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0
Prêts improductifs nets des provisions/total prêts	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2
<i>Dont:</i> sans ICS	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4
<i>Dont:</i> sans ICS	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8
<b>Revenus et rentabilité</b>					
Coût moyen des fonds empruntés	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1
Taux d'intérêt moyen sur les prêts <sup>1</sup>	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6
Marge d'intérêt moyenne <sup>2</sup>	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6
Rendement après impôts sur actifs moyens	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7
Rendement après impôts sur fonds propres moyens	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	51.3	60.3	56.7	56.0	57.0
Traitements et salaires/revenu bancaire net	21.1	23.0	24.8	23.8	24.4
<b>Liquidité</b>					
Actifs liquides/total actifs	...	31.7	39.8	36.1	37.0
Actifs liquides/total dépôts	...	49.8	52.4	76.7	52.3
Total dépôts/total passifs	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7
Source: BCEAO.					
<sup>1</sup> Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.					
<sup>2</sup> Hors taxe sur les opérations bancaires.					

### Graphique 1. Sénégal: Perspective historique, 1998–2012

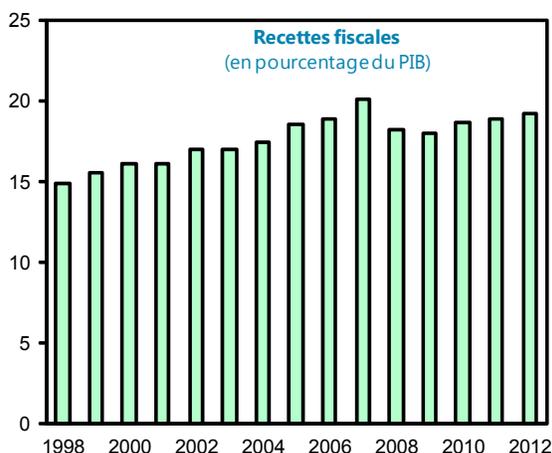
Au Sénégal, la croissance et l'inflation sont traditionnellement volatils...



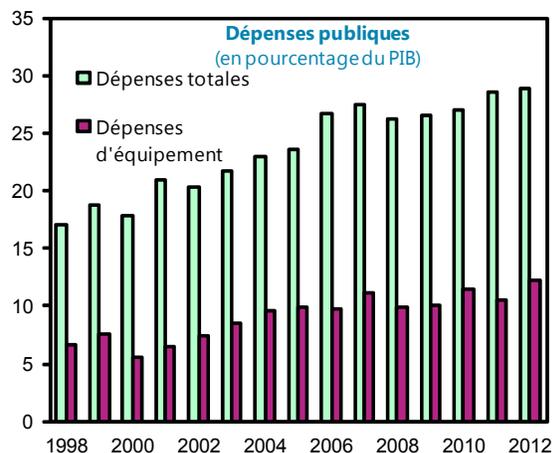
...mais le revenu par habitant augmente de manière continue.



La hausse des recettes, interrompue par la crise de 2008,



a permis d'augmenter les dépenses, notamment dans les projets d'équipement.



Sources: autorités sénégalaises; Banque mondiale; et calculs et estimations des services du FMI.

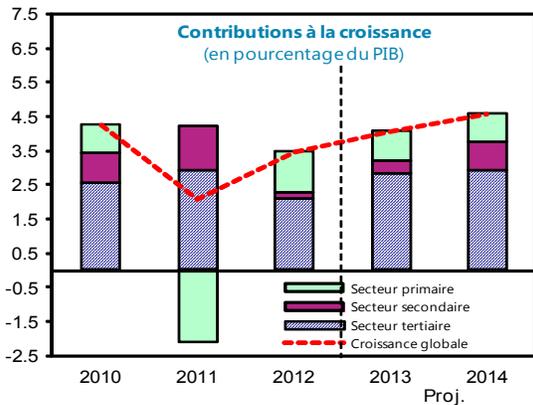
Des progrès ont été accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectif du Millénaire pour le développement	1990	1995	2000	2005	2011
Pourcentage de la population vivant avec 1,25 \$ par jour	66	54	44	34	30
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)	28	..	41	45	56
Taux net ajusté de scolarisation primaire (% des enfants en âge d'école primaire)	46	52	60	76	79
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	73	76	87	97	107
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	69	71	67	57	47
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000 naissances vivantes)	136	142	130	97	65
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	47	58	52	65
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	0.1	0.2	0.4	0.6	0.7
Ressources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	61	63	66	68	72

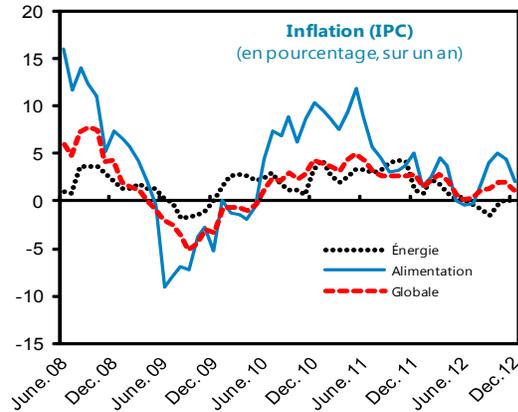
Source: Base de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Banque mondiale, 2013.

### Graphique 2: Sénégal: Évolution récente et projections à court terme, 2010–2014

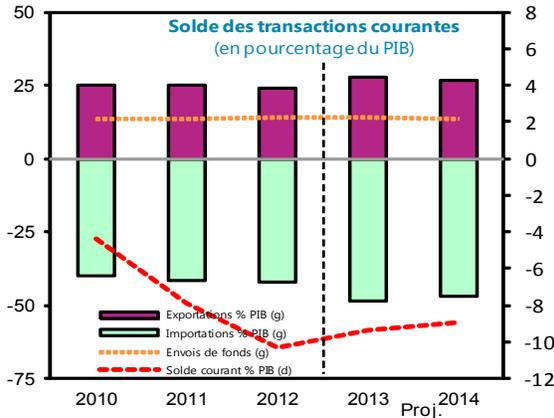
Après avoir un peu ralenti, la croissance devrait



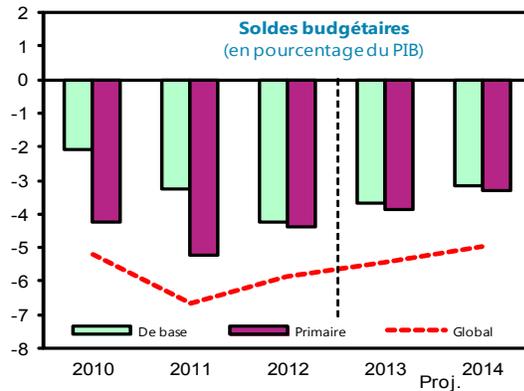
Après une hausse temporaire en 2010–11, l'inflation a baissé.



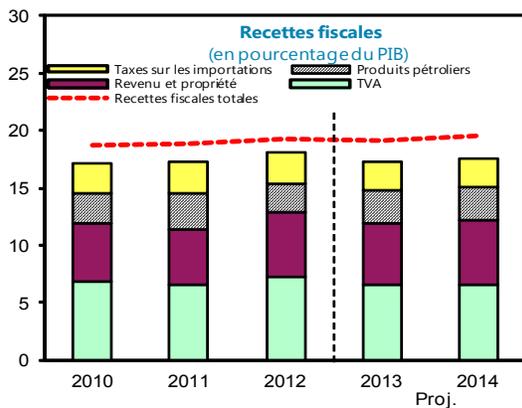
Le déficit des transactions courantes a augmenté en 2012 mais il devrait baisser du fait de l'assainissement budgétaire.



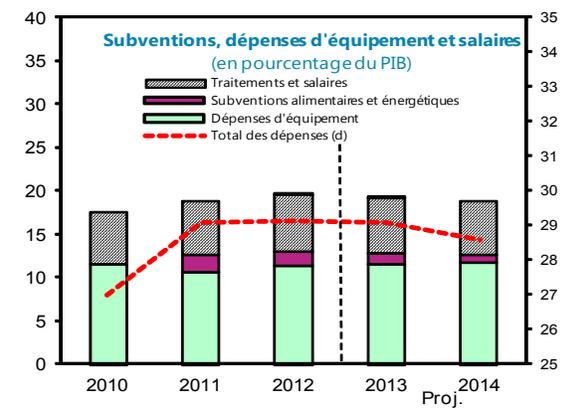
La politique budgétaire a contribué à atténuer les effets du ralentissement économique, et les déficits devraient baisser.



Selon les projections, les impôts perçus devraient augmenter après une baisse en 2013...



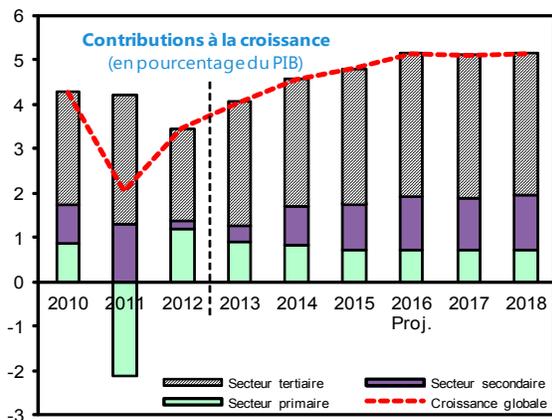
...mais il faudra réduire les dépenses courantes en 2014 pour assainir les finances publiques et créer un espace budgétaire pour les investissements.



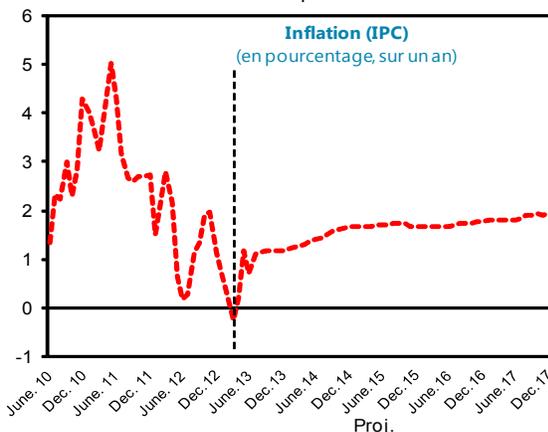
Sources: BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

### Graphique 3: Sénégal: Perspectives à moyen terme, 2010–2018

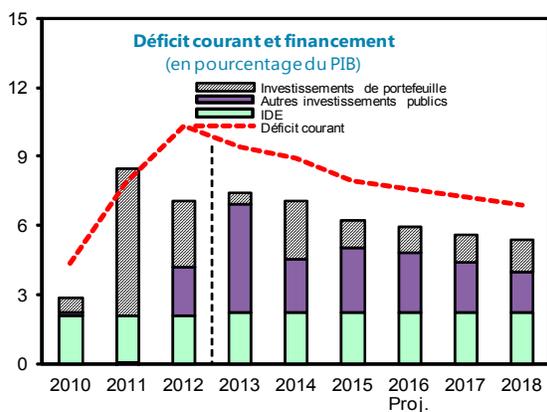
La croissance sera portée par les services, le secteur de l'énergie et les projets d'investissement,...



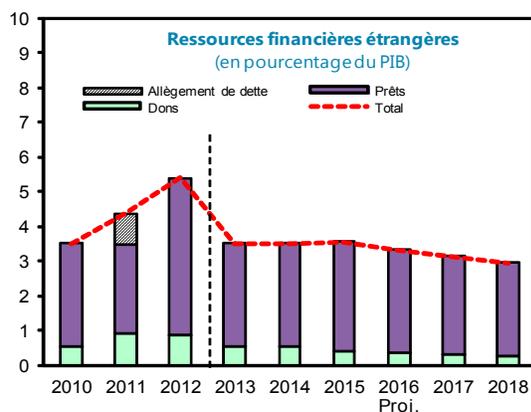
...tandis que l'inflation retrouvera sa tendance historique.



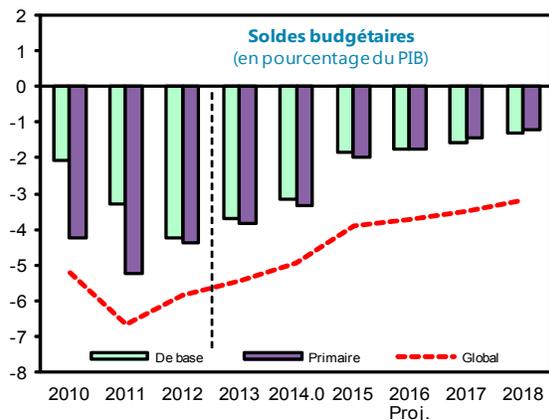
Un déficit courant en baisse serait financé principalement par des fonds publics



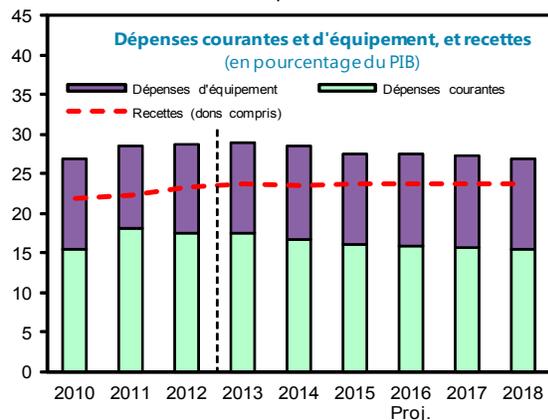
...tandis que l'économie resterait tributaire de ressources financières étrangères.



Le déficit budgétaire baisserait à moyen terme...



...du fait principalement d'une rationalisation des dépenses.

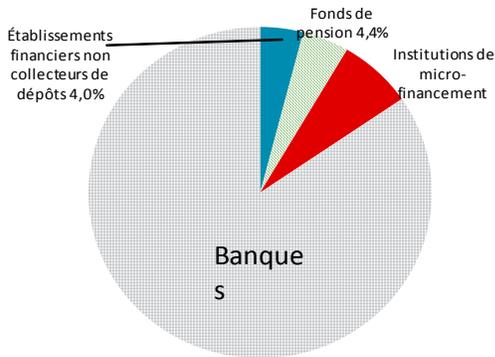


Sources: BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

### Graphique 4: Sénégal: Évolution du secteur financier

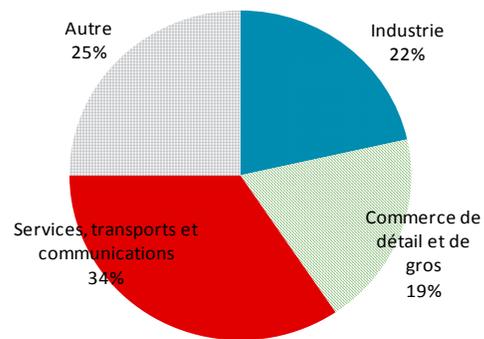
Le système financier du Sénégal repose principalement sur les banques...

**Structure du système financier, 2012**

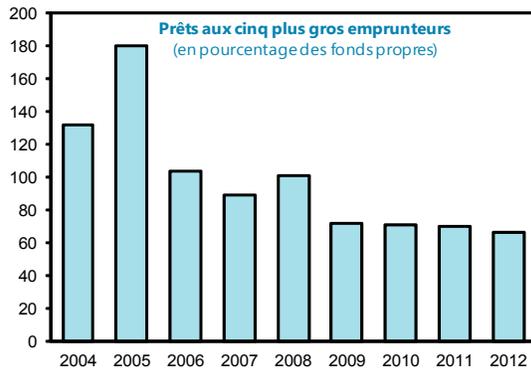


et les prêts vont essentiellement au secteur des services.

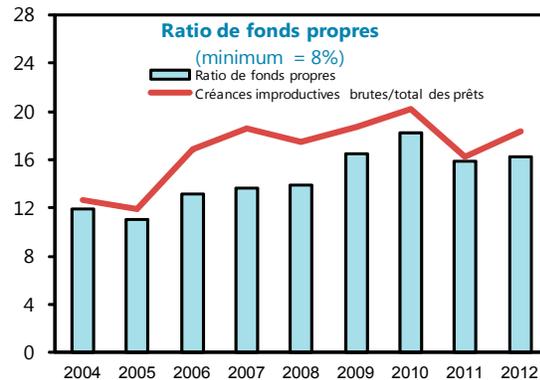
**Distribution sectorielle des prêts, juin 2012**



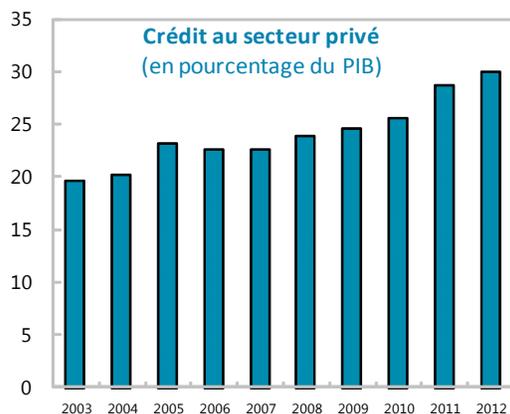
...mais le portefeuille de prêts reste très concentré.



Le secteur bancaire est en moyenne bien capitalisé, mais les créances improductives sont élevées.



Les circuits financiers se sont développés ces dernières années.



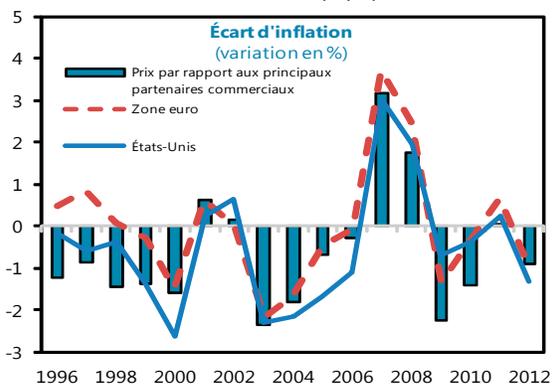
**Accès au crédit**

	Sénégal	Maurice	Maroc
Classement (sur 183)	129	53	104
Indice de solidité des droits juridiques (0 - 10)	6	6	3
Indice de profondeur de l'information sur la solvabilité (0 - 6)	1	5	5
Couverture centrale des risques publique (pourcentage des adultes)	4.6	56.3	0
Couverture centrale des risques privée (pourcentage des adultes)	0	0	17.2

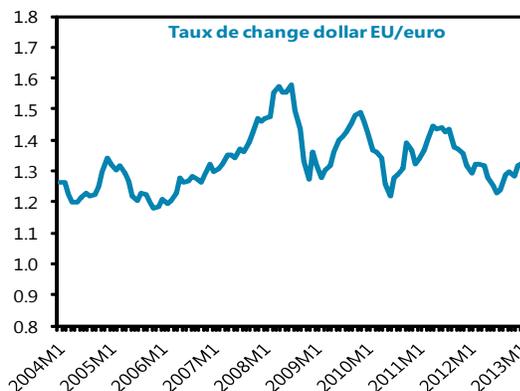
Sources BCEAO; autorités sénégalaises; estimations des services du FMI; et Doing Business 2013: Smarter Regulations for Small and Medium-Size Enterprises.

### Graphique 5: Sénégal: Sénégal – Taux de change et compétitivité

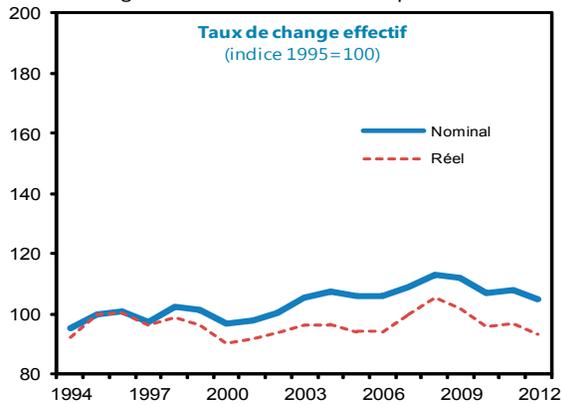
L'inflation au Sénégal est restée en moyenne proche de celle observée dans les pays partenaires...



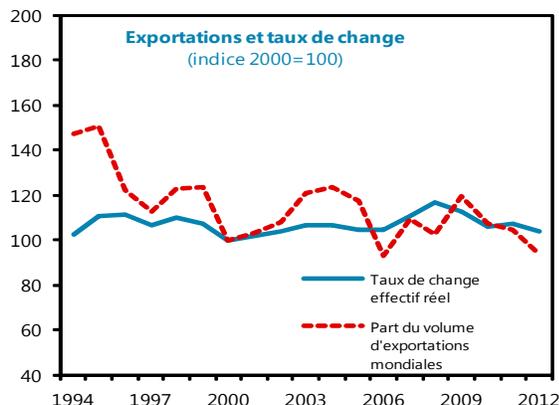
... mais la dépréciation de l'euro depuis 2008...



...a contribué à une légère dépréciation du taux de change effectif nominal et réel depuis 2008



... qui, jusqu'à présent, n'a guère amélioré les résultats à



Pour rehausser la compétitivité, il faut améliorer les institutions et les infrastructures...

Rapport sur la compétitivité mondiale			
	2011/12	2012/2013	2013/14
<b>Classement général</b>	111	117	113
Institutions	78	90	82
dont la transparence des politiques gouvernementales	103	84	63
dont Détournement de fonds publics	107	122	102
Infrastructure	122	124	117
dont la qualité de l'approvisionnement en électricité	133	134	129
dont la qualité de routes	93	97	97
dont la qualité de chemin de fer infrastructure	94	105	98
Santé et enseignement primaire	119	125	131
dont taux de scolarisation primaire	131	129	134
L'efficacité du marché du travail	99	80	65
Développement du marché assises financières	106	117	110
dont la facilité d'accès aux prêts			
Certain nombre de pays	139	144	148

... ainsi que le climat des affaires.

Indicateurs Doing Business			
	2012	2013	2014
<b>Classement général</b>	154	166	178
sur un total de	183	185	189
Création d'entreprise	93	102	110
Obtention des permis de construire	125	133	165
Raccordement à l'électricité	171	173	174
Obtention de prêts	126	129	130
Protection des investisseurs	166	169	170
Paiement des taxes et impôts	174	178	182
Commerce transfrontalier	65	67	80
Exécution des contrats	145	148	167
Règlement de l'insolvabilité	..	..	122

Sources: calculs et estimations des services du FMI; Forum économique mondial; et Banque mondiale.

## Lettre d'intention

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
700 19th Street, N.W.,  
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la sixième revue de son programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été présentés dans le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) initial du 10 novembre 2010 et dans les MPEF relatifs aux revues ultérieures du programme. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats du programme à fin juin 2013, définit les objectifs macroéconomiques pour le reste de l'année 2013 et pour 2014, et met à jour les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme.
2. La mise en œuvre du programme reste satisfaisante. Bien que les recettes fiscales aient été sensiblement inférieures au montant prévu, tous les critères quantitatifs et les objectifs indicatifs du programme à fin juin 2013 ont été observés, y compris l'objectif fixé pour le déficit budgétaire. Des progrès ont été accomplis aussi sur le plan des réformes structurelles, bien que l'application d'un certain nombre de mesures ait pris un peu plus de temps que prévu.
3. Nous restons déterminés à réduire comme prévu le déficit budgétaire en 2013 en dépit des circonstances difficiles. La réduction du déficit budgétaire se poursuivra en 2014 et au-delà : nous chercherons en particulier à améliorer l'efficacité de la dépense publique et à la rendre plus propice à la croissance. Nous sommes déterminés aussi à accélérer le rythme de l'exécution des réformes, ce qui est essentiel pour relever le potentiel de croissance du Sénégal et améliorer de façon substantielle le niveau de la vie de la population.
4. Un certain nombre de changements sont souhaitables dans le suivi du programme. Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2014 et des objectifs pour fin décembre 2014 sont proposés dans le mémorandum ci-joint, ainsi que de nouveaux repères structurels. Nous demandons aussi que le plafond des emprunts semi-concessionnels (avec un élément don de 15 à 35 %) soit relevé de 67 à 132 milliards de francs CFA pour faciliter le financement de projets

d'investissement à rendement élevé, ce qui nécessite une modification du critère d'évaluation pour fin 2013.

5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par l'ISPE. Compte tenu de sa détermination à assurer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, le gouvernement prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le lui demandera, avant d'adopter de nouvelles mesures et de réviser les mesures figurant dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. En outre, il communiquera au FMI les informations que ce dernier pourrait lui demander sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières, ainsi que la réalisation des objectifs du programme.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Amadou Ba

Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes :

- Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

# Pièce Jointe I : Mémoire sur les politiques économiques et financières

## Dakar, le 5 décembre 2013

### Introduction

1. **Le Sénégal est à une phase critique dans la mise en œuvre de son programme de réformes.** Des réformes profondes sont nécessaires pour rehausser le potentiel de croissance, créer plus d'emplois et permettre une hausse du niveau de vie de la population. Ces réformes ont fait l'objet d'une préparation minutieuse et leur mise en œuvre doit maintenant accélérer. Elles permettront des gains d'efficacité économique, y compris dans l'action publique. Elles permettront aussi d'améliorer la gouvernance publique, d'assurer la viabilité budgétaire et de préserver la stabilité macroéconomique, qui sont d'importants objectifs du programme appuyé par le FMI. La mise en œuvre des réformes rencontrera sans doute des obstacles, en particulier une résistance de ceux qui craignent d'être affectés négativement par certains aspects. Il convient de prendre en compte certaines inquiétudes légitimes, mais aussi de garder à l'esprit que l'impact des réformes sur l'ensemble de l'économie et les finances publiques sera positif, et donnera donc davantage de marges de manœuvre à l'Etat.

2. **Le présent mémorandum actualise le programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) sur la période 2011-14.**<sup>1</sup> Le programme vise essentiellement à : i) mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique ; ii) accroître les recettes en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires ; iii) poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance ; et iv) favoriser le développement du secteur privé en opérant des réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance, ainsi que d'autres réformes relatives à l'environnement des affaires. Le mémorandum comporte trois sections. La première couvre l'évolution récente de l'économie et les résultats du programme. La deuxième section est consacrée aux objectifs macroéconomiques pour 2013 et le moyen terme, et à la politique macroéconomique et aux réformes structurelles. La dernière section résume les changements souhaités au niveau du suivi du programme.

### Évolution récente de l'économie et mise en œuvre du programme

3. **Les développements macroéconomiques récents ont été globalement conformes aux projections du programme.** En effet, l'activité économique mesurée par l'indice général d'activité, proxy du PIB hors agriculture, a enregistré une croissance de 3,7% en cumul sur les 7 premiers mois

<sup>1</sup>Le contenu de ce programme a été exposé dans le MPEF initial du 10 novembre 2010, ainsi que dans les MPEF du 19 mai 2011, du 2 décembre 2011, du 22 juin 2012, du 22 novembre 2012 et du 3 juin 2013.

de 2013, malgré les contre-performances notées dans le secteur secondaire. Le secteur tertiaire enregistre des résultats satisfaisants sur la période (+6%), imputables aux transports, télécommunications et services financiers. Globalement, la prévision de croissance du PIB réel en 2013 a été maintenue à 4,0%, après 3,5% en 2012. L'inflation, mesurée par le rapport des prix moyens des huit premiers mois de l'année 2013 sur ceux de la période correspondante de l'année 2012 ressort à 0,7%. Les échanges commerciaux se sont traduits par une légère amélioration du déficit commercial en 2013, à la faveur d'une progression rapide des exportations et modeste des importations. La progression de la masse monétaire a été très modérée.

4. **La mise en œuvre du programme reste satisfaisante.** L'exécution budgétaire a été caractérisée par des moins-values importantes de recettes sur les huit premiers mois de l'année. Cette contreperformance est attribuable en grande partie aux recettes non-fiscales, à la TVA et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La baisse de ce dernier a, en effet, été plus importante que prévu, entraînant des gains importants de pouvoir d'achat pour les contribuables. La baisse des recettes de TVA reflète en partie l'impact de la récente réforme fiscale, et en particulier la suppression du précompte de TVA effectué par les agences publiques sur les grandes entreprises. Cette mesure a permis de renforcer la trésorerie des entreprises concernées et devrait à terme améliorer la collecte de la TVA intérieure. En dépit des moins-values fiscales, tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin juin 2013 ont été atteints, y compris la cible de déficit budgétaire.

5. **Des progrès ont aussi été enregistrés en matière de réformes structurelles :**

- (i) La finalisation du compte unique du Trésor : le travail sur le recensement exhaustif des comptes bancaires des ministères et des agences et établissements publics et sur les tests de résistance a déjà été effectué. L'étude d'impact de la fermeture de certains comptes a elle aussi été réalisée. Chaque structure autonome a été notifiée des mesures de rationalisation des comptes à prendre.
- (ii) Le télépaiement et la télé-déclaration des impôts par les grandes entreprises : La mise en place de la télé-déclaration des impôts a commencé et une vingtaine de grandes entreprises l'ont déjà utilisée. La mise en place du télépaiement a pris plus de temps, en raison de ses aspects juridiques et administratifs plus complexes. Le télépaiement est devenu opérationnel en novembre pour les impôts et taxes sur les importations et devrait l'être en décembre 2013 pour les autres impôts et taxes..
- (iii) Utilisation de l'évaluation coûts-avantages pour les gros investissements dans le budget 2014 : aucun projet de plus de 10 milliards de FCFA n'a été transmis à la Direction Générale du Plan (DGP), chargée de l'évaluation. Cependant, la DGP a organisé, à l'intention des membres des cellules de planification des ministères sectoriels, deux séries de formations (en juillet et en août 2013) à l'évaluation par la méthode coûts-avantages afin de disposer des outils techniques pour évaluer les projets.

- (iv) Plan de restructuration des agences : le rapport des experts a été achevé en juillet 2013 et validé par la Commission de réforme des agences. Une stratégie a été adoptée par le gouvernement en novembre.
- (v) Mise en service du nouveau logiciel de gestion de la solde : les développements du logiciel sont terminés et la mise en œuvre commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; des retards ont été enregistrés en raison de difficultés de paiement et de livraison avec le fournisseur.
- (vi) Dépôt au parlement du nouveau code des douanes : le projet a d'abord été validé en interne par la DGD. Un séminaire de partage a été organisé et un comité paritaire de suivi élargi aux partenaires techniques et financiers et autres administrations a été mis en place pour remettre les conclusions du séminaire et valider les recommandations. Cependant, le secteur privé dans son ensemble a demandé et obtenu plus de temps pour s'appropriier ledit document. Le nouveau code a été adopté par le Conseil des Ministres et transmis au parlement en novembre.
- (vi) Transmission à l'assemblée d'un projet de loi sur la déclaration de patrimoine : le projet a été adopté en conseil des Ministres le 11 juillet 2013 et déposé à l'Assemblée en novembre 2013.

## Politique macroéconomique et réformes structurelles pour le reste de 2013, 2014 et le moyen terme

### E. Contexte macroéconomique pour 2013 et 2014

6. **L'environnement extérieur devrait être plus porteur en 2014.** La modeste accélération de l'économie mondiale attendue en 2014, l'amélioration de la situation socio-politique dans la sous-région, et la bonne pluviométrie enregistrée en 2013 sont autant de facteurs propices à une accélération des exportations et une hausse de la croissance.
7. **A la faveur de cet environnement international moins défavorable qu'au cours des dernières années, la croissance du PIB devrait enregistrer une hausse à 4.6 % en 2014, après 4% en 2013.** Ce regain d'activité serait soutenu principalement par les investissements dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures (prolongement de la VDN, de l'autoroute de Diamniadio à AIBD et de AIBD à Mbour, poursuite des travaux de AIBD, etc.) et de l'énergie (amélioration de la distribution d'énergie électrique), ainsi que la mise en œuvre du projet des minéraux lourds de la Grande Côte (zircon), des projets de mines d'or, la poursuite des projets financés par le Millénium Challenge Account (MCA), et l'exécution de projets dans les secteurs sociaux. L'inflation devrait rester modérée à environ 2% en 2014. Le déficit du compte courant de la balance des paiements, bien qu'en baisse, resterait élevé en raison des importations liées aux investissements dans les secteurs de l'énergie et des mines.
8. **Des aléas à la baisse continuent d'entourer ce scénario.** Un nouveau risque extérieur est la possibilité d'un ralentissement plus fort qu'attendu de la croissance dans les pays émergents et

d'une poursuite du durcissement des conditions financières sur les marchés internationaux. La hausse des taux d'intérêt sur les marchés mondiaux a déjà affecté les coûts de financement du budget. Au plan interne, les principaux risques sont un insuffisant assainissement des finances publiques et les retards dans la mise en œuvre des réformes visant à accroître l'efficacité de la dépense publique et du secteur de l'énergie.

9. **Les progrès et les nouveaux défis** dans la mise en œuvre des principales mesures retenues au programme sont présentés dans le reste de cette section et sont groupés sous les quatre objectifs principaux du programme.

## F. Mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique

10. **L'objectif de réduction du déficit budgétaire pour 2013 reste inchangé.** Le gouvernement entend maintenir son objectif de réduction du déficit budgétaire en dépit de circonstances difficiles. Des efforts de recouvrement des recettes seront engagés afin de réduire les moins-values enregistrées début 2013. Des économies sont attendues sur la masse salariale, les paiements d'intérêt sur la dette publique, et avec le report à 2014 de projets d'investissement financés sur ressources intérieures et n'ayant pas encore démarré.

11. **La réduction du déficit budgétaire se poursuivra en 2014 et à moyen terme, avec un effort important pour accroître l'efficacité de la dépense publique.** Conformément aux engagements pris par le gouvernement de préserver la viabilité de la dette et de restaurer des marges de manœuvre budgétaire pour l'avenir, le déficit budgétaire sera réduit à 4,9 % du PIB en 2014 et moins de 4 % en 2015. La modeste révision à la hausse de la cible de déficit pour 2014 reflète un effort substantiel d'accroissement de l'investissement public. La réduction du déficit résultera d'un accroissement sensible des recettes et d'une rationalisation des dépenses, en particulier des dépenses courantes. L'Etat dépensera de façon plus efficace, ce qui limitera l'impact de court terme sur la croissance et contribuera à rehausser le potentiel de croissance à moyen terme.

12. **Des efforts substantiels seront réalisés pour affermir les recettes budgétaires.** Ces efforts incluront entre autres le renforcement du contrôle fiscal et l'élargissement de l'assiette fiscale par l'exploitation intensive des sources d'information disponibles. Des mesures de politique fiscale sont également envisagées (voir encadré 1). Le gouvernement s'engage à ne plus recourir à la stabilisation fiscale pour soutenir les prix des produits pétroliers.

13. **Les efforts de rationalisation des dépenses se poursuivront.** Les évolutions macroéconomiques récentes suggèrent que la hausse du volume de la dépense publique, y compris l'investissement, n'a pas produit les effets escomptés en matière de croissance. Ces développements défavorables soulignent la nécessité de rationaliser la dépense publique dans le sens d'une plus grande efficacité. Les efforts dans ce domaine seront accélérés (encadré 2):

### Encadré 1. Mesures visant à augmenter les recettes

- **Diverses mesures de politique fiscale (gain attendu de 0.1 % du PIB):** (i) application d'un taux uniforme de 45% sur toutes les cigarettes (la hausse ne va concerner que les cigarettes économiques pour lesquelles le taux actuellement en vigueur va être porté de 40 à 45%) ; (ii) augmentation du plafond de l'impôt minimum forfaitaire de 5 millions de FCFA à 20 millions de FCFA, (iii) suppression de l'exonération de TVA des exportations indirectes, notamment par voie terrestre.
- **Mesures de renforcement de l'administration fiscale et douanière (gain attendu de 0.2 % du PIB).** Comme l'ont souligné les rapports d'assistance technique du FMI, l'administration fiscale souffre de sous-effectifs qui nuisent au recouvrement des recettes. Dans l'immédiat, les effectifs de la DGID dédiés aux travaux d'enquêtes, d'assiette et de contrôle seront renforcés par l'affectation à la DGID d'une centaine d'agents disposant des compétences requises. Cette centaine d'agents sera composée d'une quarantaine d'agents du Trésor et de contractuels disposant d'une formation adéquate en fiscalité. Le renforcement des effectifs permettra : (i) la définition avant fin janvier 2014 d'une stratégie de résolution des arriérés fiscaux, fondée notamment sur une analyse des risques. Cette stratégie sera mise en œuvre en 2014 et évaluée en fin d'année; (ii) un audit exhaustif des crédits de TVA avant la mi-2014 et des redressements pour les cas de fraude ainsi identifiés (un travail préliminaire mené avec les experts du FMI sur un échantillon a montré que la fraude était très répandue); (iii) une utilisation plus active de toutes les sources d'information et du NINEA. Le potentiel d'accroissement des recettes est substantiel à terme. Cependant, ces mesures nécessiteront des efforts soutenus dans le temps.

### Encadré 2. Mesures de rationalisation des dépenses

**Dépenses de fonctionnement.** Un module de gestion des dépenses permanentes a été mis en place et partagé avec les concessionnaires (SENELEC, SDE et SONATEL) et les ministères sectoriels. L'exploitation et la validation des données des factures se feront désormais à travers cet outil au niveau central et déconcentré. La formalisation de l'octroi d'une ligne de téléphone mobile est déjà effective et les recommandations de la mission d'audit de l'inspection générale des finances sur les données du téléphone fixe sont en cours de mise en œuvre. Ces mesures devraient entraîner une économie de 11 milliards de FCFA en 2014 pour la seule facture téléphonique. Des économies seront également réalisées sur les logements de fonction dont bénéficient les hauts fonctionnaires et membres du gouvernement, qui sont désormais remplacés par des indemnités de logement, plus transparentes et faciles à réguler.

**Masse salariale.** Les effectifs de la fonction publique augmenteront en 2014, sous l'effet des mesures d'embauche annoncées en 2013 (essentiellement au niveau des forces de sécurité) et de la poursuite de la titularisation des contractuels de l'éducation. Par ailleurs, le gouvernement ne prendra aucune mesure sur les salaires que dans la limite du cadrage macroéconomique et sans préjudice pour les dépenses d'investissement. Enfin, la finalisation de l'audit de la fonction publique permettra la radiation des agents non identifiés dans les services.

## Encadré 2. Mesures de rationalisation des dépenses

**Agences.** La rationalisation des agences conduira à terme à des économies substantielles grâce à une plus grande efficacité et transparence de l'action publique. Il est possible, cependant, que cette mesure implique à court terme des coûts de restructuration (par exemple liés au licenciement de personnels contractuels). En 2014, les agences tirant des ressources substantielles de redevances spécifiques, suffisantes pour couvrir leurs besoins de fonctionnement, ne recevront plus de subvention d'exploitation.

**Agriculture.** Les efforts engagés en 2013, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), pour mieux cibler les subventions en faveur des intrants seront poursuivis. Ils devraient permettre d'améliorer la reconstitution du capital semencier et l'équipement du monde rural, tout en réalisant des économies évaluées à 6,4 milliards de FCFA.

### **Education :**

- Les salaires des contractuels sont mieux maîtrisés avec la mise en service, depuis janvier 2013, du logiciel FINPRONET pour suivre, en temps réel, l'évolution des effectifs et leur répartition par circonscription pédagogique. Par ailleurs, le recensement du personnel enseignant a permis un redéploiement des enseignants du niveau administratif et des écoles en surnombre d'enseignants vers celles connaissant un déficit.
- Dans l'enseignement supérieur, il a été décidé de conditionner l'octroi des bourses et aides au mérite et aux ressources familiales. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre des décisions présidentielles suite aux 78 recommandations consensuelles de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal (CNAES) en vue de renforcer l'efficacité interne, la qualité et le label « étudier au Sénégal », le gouvernement a entrepris une révision de la politique d'octroi des bourses internationales (réservées aux classes préparatoires, écoles d'ingénieurs et filières d'intérêt national) et des bourses et aides nationales qui, tout en soutenant l'excellence et l'équité sociale (bourses pédagogiques, bourses d'excellence et bourses sociales, aides), vont désormais promouvoir la réussite de l'étudiant. Pour soutenir l'effort très important des pouvoirs publics dans le financement de l'enseignement supérieur, le gouvernement, en application des recommandations de la CNAES, a aussi décidé de diversifier les sources de financement, en particulier de faire participer les bénéficiaires au financement de leur formation par une augmentation raisonnable des droits d'inscription des étudiants. Ces différentes politiques qui prennent effet durant l'année universitaire 2013-2014 permettront de renforcer les ressources des établissements d'enseignement supérieur public destinées à la formation et une maîtrise et une programmation des dépenses destinées aux bourses. Le paramétrage de cette nouvelle politique permettra d'assurer le respect des enveloppes budgétaires, qui a accusé un très fort dérapage en 2013 et reviendra en 2014 à un niveau plus en ligne avec les ressources limitées de l'Etat.

14. **Des mesures contingentes ont été identifiées pour assurer le respect des objectifs budgétaires en 2014 en cas de matérialisation de certains risques.** La gestion budgétaire au cours des dernières années a été affectée par une incertitude assez forte sur le niveau des recettes. Les moins-values enregistrées ont souvent conduit à des ajustements de dépenses d'investissement en fin d'année qui ont pu nuire à l'efficacité de l'intervention publique. Nous souhaitons rompre avec cette pratique et mieux anticiper les risques portant sur les recettes. A ce titre, les prévisions en la matière pour 2014 sont plus conservatrices pour réduire les aléas à la baisse. Si les recettes enregistreraient néanmoins des moins-values, des mesures additionnelles de recettes seraient mis en œuvre au plus tard à la mi-2014 afin de préserver les dépenses d'investissement. Ces mesures seraient auparavant l'objet de discussion avec les services du FMI au cours de la 7<sup>ème</sup> revue du programme.

15. **La stratégie de moyen terme de gestion de la dette a été mise à jour.** L'objectif principal demeure de réduire les vulnérabilités liées à la structure de la dette en accroissant progressivement la maturité moyenne de la dette de marché. A ce titre, des progrès notables ont été réalisés en 2013 avec, en particulier, l'émission pour la première fois sur le marché régionale d'une obligation à 10 ans. Le gouvernement envisageait lors de la précédente revue d'émettre un Eurobond de \$500 millions en 2013 et d'utiliser l'enveloppe pour les emprunts semi-concessionnels pour financer des investissements d'infrastructures. Les conditions actuelles du marché international étant moins favorables, le gouvernement a décidé de repousser l'émission de l'Eurobond à 2014. Un financement syndiqué d'un montant de 250 milliards de FCFA, dont un montant en euros équivalant à 100 milliards FCFA permettra de boucler le financement du budget 2013 à des conditions de taux d'intérêt (6,5 %) et de maturité (7 ans) favorables. Par ailleurs, l'enveloppe pour les prêts semi-concessionnels serait portée de 67 milliards à 132 milliards de FCFA afin de réaliser trois projets d'investissement prioritaires à forte rentabilité (de 14% à 20%) et avec un taux de concessionnalité variant de 22% à 32,5%.

## **G. Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires**

16. **Le nouveau code général des impôts est entré en vigueur en 2013.** Sa mise en œuvre se poursuit normalement, malgré les difficultés rencontrées pendant le premier semestre 2013 dans l'application de certaines dispositions nouvelles. Le remboursement « cash » des crédits de TVA débutera en janvier 2014. En ce qui concerne les réformes nécessaires pour parachever la modernisation de la législation fiscale, des études seront initiées en 2014. Ces réformes concernent, entre autres, la rationalisation des droits de timbre, la taxation globale des secteurs financiers (banques et assurances) et des télécommunications, la fiscalisation des transactions afférentes au commerce électronique, la fiscalité environnementale et la fiscalité des ressources naturelles. Sur le plan de la rationalisation des dépenses fiscales, des mesures seront prises pour que le nouveau droit commun incitatif reste le seul applicable pour accompagner les politiques de promotion des investissements et d'amélioration de la compétitivité des entreprises. Toutefois, des exceptions ont été aménagées, dans le cadre de mesures transitoires, en faveur de certains grands projets du

Gouvernement. Les projets concernés ont été bien ciblés et les avantages fiscaux bien encadrés tant du point de vue de leur étendue qu'au regard de leur durée.

17. **La mise en œuvre du plan de modernisation de l'administration fiscale sera finalisée avant la fin de l'année 2013.** Cette réforme sera accompagnée par des mesures appropriées au niveau de la gestion des ressources humaines, notamment les recrutements nécessaires pour résorber le déficit actuel.

## H. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

18. **La stratégie de restructuration des agences a été adoptée.** Elle prévoit la suppression ou la fusion de certaines agences. Le processus de restructuration sera achevé avant la fin 2014. Il devrait à terme engendrer des économies significatives mais pourrait se traduire initialement par des coûts. Par ailleurs, un meilleur encadrement des agences qui subsisteront sera assuré. Les rémunérations seront rationalisées, au-delà de ce qui a déjà été fait fin 2012 pour les cadres dirigeants, afin de réduire l'écart avec la rémunération moyenne dans la fonction publique, qui va du simple au double. La législation en vigueur sur les agences, qui prévoit que toute création fasse l'objet d'une analyse coût-avantage approfondie, sera désormais appliquée de façon stricte (nouveau repère structurel continu). Les agences seront contraintes de présenter des stratégies, sur la base desquelles des contrats de performance seront signés et mis en œuvre ; ce processus débutera dès 2014 avec les 5 plus grosses agences (nouveau repère structurel). Enfin, un suivi financier infra-annuel de l'activité des agences sera assuré par le ministère de l'économie et des finances. Des rapports trimestriels seront produits et partagés avec les services du FMI.

19. **La mise en œuvre des directives de l'UEMOA se poursuit.** Les rapports trimestriels d'exécution du budget sont régulièrement transmis à l'Assemblée Nationale et publiés. Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP 2014-2016) a été produit mais n'a pas encore fait l'objet de discussion à l'Assemblée nationale. D'autres travaux complémentaires ont porté sur la codification des programmes budgétaires et sur la classification fonctionnelle pour finaliser la mise en place de la nouvelle Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE). S'agissant de la reddition des comptes publics, le rapport définitif sur l'exécution des lois de finances pour la gestion 2011, qui accompagne le projet de loi de règlement, a été transmis à l'Assemblée nationale en août 2013. Le projet de loi de règlement pour la gestion 2012 a été transmis à la Cour des comptes aux fins d'instruction. Quant au recours aux décrets d'avances, seuls trois décrets ont été pris à titre exceptionnel, conformément à la réglementation en vigueur. Les deux premiers sont gagés sur des annulations de crédits d'égal montant et le dernier, sur les recettes exceptionnelles (location) encaissées auprès de SUNEOR et de la redevance de cession versée par la société Dubaï Port Word. Tous ces décrets sont transmis à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, en application des dispositions de la loi organique de 2011 relative aux lois de finances.

20. **Des d'outils ont été mis en place pour améliorer les informations comptables, budgétaires et financières.** On peut citer l'obligation de transmission des situations d'exécutions trimestrielles au Trésor par le secteur parapublic et l'interface SIGFIP ASTER qui permet un

rapprochement mensuel des données budgétaires et comptables. L'interface « retour » ASTER et SIGFIP qui devrait permettre d'émarger automatiquement les paiements dans SIGFIP sera finalisée au plus tard à fin juin 2014. En outre, un projet d'instruction sera validé avant la fin de l'année 2013 afin de permettre le nettoyage de l'ensemble des soldes anciens des comptes du Trésor dans le courant de l'année 2014. Dans le même sens, un projet de mise en place de la comptabilité à partie double au niveau des comptables chargés du recouvrement est à l'étude à la DGCPT. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT), il sera mis en place, avant la fin du mois d'avril 2014, un dispositif permettant au Trésorier général d'avoir accès aux informations relatives aux soldes des comptes bancaires ouverts au nom des comptables directs du Trésor dans les livres de la BCEAO.

21. **La gestion/maitrise de la masse salariale** sera améliorée au travers (i) de la mise en service du nouveau logiciel de gestion de la Solde prévue début janvier 2014 et (ii) de la mise à disposition de l'outil de prévision et de contrôle de l'exécution de la masse salariale en partenariat avec AFRITAC de l'ouest. L'intégration de la masse salariale dans SIGFIP se fera dans le cadre de l'interfaçage entre SIGFIP et le nouveau logiciel de gestion de la Solde. Le nettoyage du fichier Solde se fera après publication, par le ministère chargé de la Fonction publique, des résultats de l'audit physique et biométrique des agents de l'Etat.

22. **L'utilisation de l'analyse coûts-avantages sera étendue.** Un objectif d'un tiers des dépenses d'investissement inscrites au budget 2015 sera soumis à de telles analyses. Les analyses réalisées sur les 5 plus gros projets d'investissement inscrits au budget 2015 seront transmises à l'assemblée nationale en même temps que le projet de loi de finances (nouveau repère structurel).

## I. Développement du secteur privé

### a. Secteur de l'énergie

23. **Le plan de développement du parc de production 2013-2017 se fonde sur une politique de mix énergétique associant le charbon, le gaz naturel, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables.** Le plan prévoit des capacités supplémentaires substantielles, qui permettront à la fois d'assurer la disponibilité d'une énergie abondante et une baisse importante des coûts de production. Cette dernière permettra de réduire progressivement le poids du secteur électrique sur le budget, qui devrait cette année encore dépasser 2 % du PIB. La mise en œuvre de ce plan, qui a pris du retard, sera accélérée et fera l'objet d'une communication régulière des acteurs. Ce plan prévoit les installations suivantes : la centrale hydroélectrique de Félou de 15 MW en 2013, l'IPP Tobéne (Taiba Ndiaye) de 70 MW en 2015, un IPP charbon (Sendou) de 125 MW fin 2015; une importation de 80 MW à partir de la centrale au gaz naturel de la Mauritanie fin 2015; un IPP Charbon avec Kepco de 250 MW en 2017-18 et des projets en énergie renouvelable. Compte tenu du retard dans les négociations et des délais de mise en œuvre, des projets de repli ont été négociés, et c'est dans ce cadre qu'un contrat a été signé avec Africa Energy pour un IPP au charbon de 300 MW à Mboro en 2016. D'autres investissements sont prévus dans les réseaux de transport et de distribution à travers le renforcement et la modernisation des réseaux, des sous stations et lignes Haute Tension. Il faut également noter qu'en vue d'atteindre l'objectif de 60% de taux

d'électrification rurale à l'horizon 2016, un programme prioritaire triennal (2014- 2016) d'électrification rurale est en cours d'élaboration.

24. **Le contrat de performance entre l'Etat et Senelec, signé en juin 2013, sera mis en œuvre de façon transparente.** Un comité de suivi du contrat de performance se réunira au moins une fois par trimestre en vue d'examiner les rapports de suivi soumis par Senelec. Le rapport du comité de suivi ainsi que l'audit du contrat de performance feront l'objet de publications, afin de tenir les différentes parties informées des progrès réalisés dans ce domaine. La première publication inclura un état des lieux du secteur électrique, y compris sa situation financière, ainsi que la stratégie des autorités pour réformer le secteur ; cette évaluation et cette stratégie feront l'objet d'une concertation avec les principaux acteurs du secteur, afin d'arriver à un diagnostic partagé (nouveau repère structurel). Les comptes 2012 de Senelec ont été certifiés en novembre 2013.

25. **La préparation d'un plan stratégique de réforme de la SAR a été retardée afin de mieux impliquer son conseil d'administration.** Une étude sur l'avenir industriel de la SAR et son rôle dans l'approvisionnement du pays en produits pétroliers a été confiée à un consultant après appel d'offres. Les conclusions de cette étude seront examinées au cours d'une l'Assemblée Générale de la SAR prévue fin 2013.

#### **b. Secteur financier**

26. **La mise à jour du plan d'actions de la Concertation nationale sur le crédit, dont la mise en œuvre avait pris du retard, a été réalisée.** A cet effet, l'ensemble des mesures du plan a été réexaminé, permettant ainsi la proposition de nouvelles échéances de réalisation en remplacement de celles échues et la reformulation ou la suppression d'autres actions dont la pertinence n'est plus avérée. En conséquence, un plan d'actions actualisé et opérationnel a été produit en fin mai 2013. Il est constitué de 65 mesures opérationnelles dont 47 à échéances fixes (24 déjà réalisées) et 18 continues. La mise en œuvre du plan devrait être achevée fin 2014. Parmi les mesures phares, on peut citer : (i) la promotion et le développement de l'affacturage ; (ii) la réduction des délais d'inscription des garanties ou suretés ; (iii) la réduction des lenteurs dans l'obtention des états de privilèges de nantissement au niveau du tribunal ; (iv) l'institution d'un registre au niveau du greffe permettant aux personnes non commerçantes d'inscrire les gages et nantissement sur les biens mobiliers ; (v) l'accélération de la mise en place du projet de centrale des risques pour les SFD.

## **J. Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de la compétitivité**

27. **La commission sur la réforme foncière, créée fin 2012, a engagé ses travaux.** Cette réforme vise à instaurer la transparence dans le système de gestion du foncier urbain comme rural. En effet, la forte demande des investisseurs privés pour l'accès au foncier rural, nécessaire pour le développement d'activités structurantes, suppose une refonte de la législation foncière et la définition d'une politique foncière qui permettra de mettre sur place un mode de gestion plus

équilibré de la terre. A ce titre, une démarche inclusive de la réforme sera menée. Les travaux de cette commission s'achèveront en 2015.

28. **La mise en œuvre du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité 2013-2015 se poursuit.** Des avancées ont été enregistrées dans le domaine de la création d'entreprise, avec un délai de 24 heures pour les personnes morales et une dématérialisation complète prévue fin 2013. Le nouveau statut de l'entrepreneur devrait être intégré dans la législation sénégalaise avant fin 2013. La dématérialisation de la procédure de dépôt et d'instruction de dossiers pour les permis de construire a été entamée et permettra l'obtention du permis sur la région de Dakar en moins de 28 jours. La fusion des formalités d'enregistrement et de publicité foncière pour les actes publiés au livre foncier est entrée en vigueur, ainsi que la réduction du taux de transfert de propriété de 15% à 10%. L'autorisation de transaction a été supprimée, ce qui permet une réduction des délais de 50 jours. Des améliorations dans le domaine de la justice commerciale renforcent la protection des investisseurs et ont réduit les délais d'exécution des contrats. Le cadre juridique et institutionnel des partenariats public privé est cours de révision. L'adoption de la nouvelle loi est prévue au mois de novembre 2013. Pour ce qui est du commerce transfrontalier, la pleine utilisation de la procédure automatique à partir de mars 2013 en matière des procédures de pré-dédouanement et de dédouanement, a favorisé la réduction des délais d'importation et d'exportation à 9 jours au maximum.

## Suivi du programme

29. A la lumière des précédentes sections, un certain nombre de changements paraissent souhaitables dans les modalités de suivi du programme. Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2014 et des cibles pour fin décembre 2014 sont proposés. Il en va de même pour les repères structurels figurant au tableau 4 du MPEF. Le plafond sur les emprunts semi-concessionnels (financement ayant un élément don compris entre 15% et 35%) serait relevé de 67 milliards de FCFA à CFAF 132 milliards de FCFA, ce qui nécessiterait une modification du critère d'évaluation pour fin 2013. La septième revue de l'ISPE devrait normalement être conclue avant la fin Juin 2014, et la huitième revue avant le 2 décembre 2014.

Tableau 1 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2013 1/ (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)											
	31 décembre, 2012		31 mars, 2013				30 juin, 2013			30 septembre, 2013	31 décembre, 2013
	Prog.		Prog.	Prel.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Prog.
<b>Critères d'évaluation 1/</b>											
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-425		-101	-20	<i>réalisé</i>	-203	-190	-155	<i>réalisé</i>	-304	-406
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500		500	300	<i>réalisé</i>	800	...	300	<i>réalisé</i>	800	800
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0		0	0	<i>réalisé</i>	0	...	0	<i>réalisé</i>	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0		0	0	<i>réalisé</i>	0	...	0	<i>réalisé</i>	0	0
Instances de paiement (plafond)	50		50	25	<i>réalisé</i>	50	...	46	<i>réalisé</i>	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	44		44	0	<i>réalisé</i>	67	...	0	<i>réalisé</i>	67	132
<b>Objectives indicatifs</b>											
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20		20	13	<i>réalisé</i>	20	...	14	<i>réalisé</i>	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35		...	...	...	35	...	35	<i>réalisé</i>	...	35
Plancher sur les recettes fiscales	...		...	...	0	...	...	...	...	...	1434
<b>Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:</b>											
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15		15	...	...	15	...	-9	...	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50		50	...	...	50	...	-22	...	50	50
<b>Pour mémoire:</b>											
Dons programmés	48		10	...	...	19	...	10	...	29	38
Prêts concessionnels	323		52	...	...	111	...	89	...	156	221
1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.											
2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.											
3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.											
4/ Suivi de manière continue.											

Tableau 2 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2014 1/					
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)					
	31 décembre, 2013	31 mars, 2014	30 juin, 2014	30 septembre, 2014	31 décembre, 2014
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
<b>Critères d'évaluation 1/</b>					
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-406	-100	-198	-297	-396
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	800	800	800	800	800
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	132	132	132	132	132
<b>Objectives indicatifs</b>					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Plancher sur les recettes fiscales	1,434	374	781	1,156	1,561
<b>Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:</b>					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
<b>Pour mémoire:</b>					
Dons programmés	38	10	21	32	42
Prêts concessionnels	221	65	119	178	237
1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.					
2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.					
3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.					
4/ Suivi de manière continue.					

Tableau 3 du MPEF : Repères Structurels

Mesures	MPEF § 3/06/2013	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique	État
<b>ACCROITRE LES RECETTES FISCALES, AMELIORER LA QUALITE DES DEPENSES ET LA GESTION DE LA DETTE</b>					
Dépôt au parlement du nouveau Code des Douanes	18	Reprogrammé au 30 septembre 2013	6 <sup>ème</sup>	Accroître les ressources propres de l'Etat, et favoriser le développement du secteur privé	Rempli avec retard (Novembre 2013)
<b>CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES</b>					
Produire un plan de restructuration de l'ensemble des agences et organismes assimilés	22 (prec. MPEF)	31 juillet 2013	6 <sup>ème</sup>	Renforcer la gestion des finances publiques	Rempli avec retard (Novembre 2013)
Mise en service du nouveau logiciel de gestion de la solde	12	31 août 2013	6 <sup>ème</sup>	Renforcer la gestion des finances publiques	Non rempli
Utiliser l'évaluation coûts-avantages pour les projets d'investissements de plus de FCFA 10 milliards à inscrire au budget pour 2014	24 (prec. MPEF)	31 juillet 2013	6 <sup>ème</sup>	Améliorer l'efficacité de la dépense publique	Non rempli
Transmission à l'assemblée d'un projet de loi sur la déclaration de patrimoine	19	1 <sup>er</sup> janvier 2014	7 <sup>ème</sup>	Renforcer transparence des finances publiques	Rempli en avance (Novembre 2013)
<b>PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DU SECTEUR DE L'ENERGIE</b>					
Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour les grandes entreprises	17	30 juin 2013	6 <sup>ème</sup>	Accroître l'efficacité de l'action publique et améliorer le climat des affaires	Rempli avec retard (télépaiement opérationnel en novembre 2013 pour les impôts et taxes sur les importations et

SÉNÉGAL

					attendu en décembre 2013 pour les autres impôts et taxes)
Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour tous les contribuables de la région de Dakar	17	1 <sup>er</sup> janvier 2014	7ème	Accroître l'efficacité de l'action publique et améliorer le climat des affaires	En cours

Tableau 4 du MPEF : Nouveaux repères structurels

Mesures	MPEF §	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique	État
toute création d'agence fait l'objet d'une analyse coût-avantage approfondie	19	Continu	Continu	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	
Présentation par les 5 plus grosses agences de stratégies et mise en œuvre des contrats de performance	19	30 juin 2014	8 <sup>ème</sup>	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	
Les analyses coûts-avantages réalisées sur les 5 plus gros projets d'investissement inscrits au budget 2015 seront transmises à l'assemblée nationale en même temps que le projet de loi de finances	23	15 octobre 2014	8 <sup>ème</sup>	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	
Le rapport du comité de suivi du contrat de performance de Senelec et l'audit de la mise en œuvre de ce contrat de performance feront l'objet de publications. La première publication inclura un état des lieux du secteur électrique, y compris sa situation financière, ainsi que la stratégie des autorités pour réformer le secteur; cette évaluation et cette stratégie feront l'objet d'une concertation avec les principaux acteurs du secteur.	25	31 mars 2014 (pour le 1 <sup>er</sup> rapport)	7 <sup>ème</sup>	Favoriser le développement du secteur privé	

## **Pièce Jointe II: Sénégal Protocole d'accord technique Dakar, le 5 décembre, 2013**

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2011–2014. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

### **Conditionnalité du Programme**

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2013 et fin juin 2014, les objectifs quantitatifs pour fin mars et fin septembre 2014 sont retracés respectivement dans les Tableaux 1 et 2 du MPEF. Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 3 et le Tableau 4.

### **Définitions, Facteurs de correction, et transmission des informations**

#### **A. L'État**

3. Sauf indication contraire, le concept de «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Sénégal et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

#### **B. Solde Budgétaire Global (Définition Programme)**

##### **Définition**

4. Le déficit global dons inclus (définition programme) est la différence entre les recettes totales de l'État (recettes plus dons) et les dépenses totales et prêts nets. Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie sont intégrées dans le TOFE. Les recettes excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor et les dépenses exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

##### **Exemple de calcul**

5. Le plancher pour le solde budgétaire global dons inclus (définition programme) au 31 décembre 2012 est de -420 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes totales de l'État (1,670 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (2,090 milliards de francs CFA).

## Ajustement

6. Le plancher pour le solde budgétaire, dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de CFAF 15 milliards au taux de change courant (voir Tableaux 1 et 2 du MPEF).
7. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse/hausse par le surplus/moins-value des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant maximal de CFAF 50 milliards au taux de change courant (MPEF, Tableaux 1 et 2). Pour les besoins de ce critère d'évaluation les emprunts concessionnels en CFAF et en devises sont pris en compte.

### Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

## C. Dépenses sociales

### Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales (FSE inclus), hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute et aux projets d'investissement du plan de restructuration du secteur électrique.

### Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

## D. Instances de Paiement

### Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

**Délai de transmission des informations**

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

**E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée**

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 12.

**F. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État****Définition**

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 17 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

**Délai de transmission des informations**

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

**G. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État****Définition**

17. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91).

a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %<sup>1</sup>; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par

<sup>1</sup>La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette<sup>2</sup> Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

20. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

21. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les collectivités locales, SENELEC, le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE) et de toutes autres institutions publiques ou gouvernementales. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

22. **Dispositions spéciales:**

- a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC pour financer l'achat de produits pétroliers.
- b) Un plafond global de 800 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–14 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer des projets d'investissement, y compris dans l'infrastructure routière, le secteur de l'énergie, l'hydraulique urbaine et l'assainissement, et pour réduire le recours au financement sur le marché régional. A la suite de l'émission obligataire (Eurobond) en mai 2011, qui incluait une offre de rachat des obligations émises en 2009, le plafond des emprunts non concessionnels restant pour 2013–2014 est fixé à 500 millions des dollars EU.
- c) Un plafond distinct de l'équivalent de 132 milliards de francs CFA en 2011–14 s'applique à la dette extérieure non concessionnelle non liée comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devront respecter les mêmes critères de rentabilité économique et sociale que les autres dépenses d'équipement. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et leur transmettront à l'avance suffisamment d'informations pour que le degré de concessionnalité puisse être vérifié. Le gouvernement fournira une brève description des projets devant être

<sup>2</sup>Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

ainsi financés et de leur rentabilité, y compris une évaluation réalisée par le prêteur ou les autorités. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans les MPEF suivants.

23. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

## H. Marchés Publics Conclus par Entente Directe

### Définitions

24. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagé par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité. Cette exclusion reflète la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

### Délai de transmission des informations

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

## I. Recettes fiscales

### Définition

26. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur le revenu, sur les biens et services et sur les produits pétroliers. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

### Informations Complémentaires pour le Suivi et la transparence du Programme

27. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

- (a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours

d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

la situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor mensuelle;

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle ; et

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

28. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

29. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;

- la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

30. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:

- a. TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de 2 mois ;
- b. Tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;
- c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du secteur électricité; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le solde du compte bloqué où logé les ressources issues de l'émission de l'Eurobond 2011, allouées au financement des investissements, (délai de 3 semaines).



# SÉNÉGAL

Le 5 décembre 2013

## SIXIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE PROROGATION DU PROGRAMME ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Les services du Fonds monétaire international en consultation avec la Banque mondiale.

### TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI	9

## RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2013)

Statut : Date d'adhésion au FMI : 31 août 1962;

Article VIII

<b>Compte des ressources générales:</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% Quote-part</b>
Quote-part	161,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	159,93	98,85
Position de réserve au FMI	1,88	1,16
<b>Département des DTS:</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>%Allocation</b>
Net cumulative allocation	154,80	100,00
Holdings	130,16	84,08
<b>Encours des achats et des prêts:</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% Quote-part</b>
Accords FCE	121,35	75,00
Accords FEC	7,97	4,93

### Accords financiers récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FCE	19 déc. 2008	10 juin 2010	121,35	121,35
FEC 1/	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	24,27
FEC 1/	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	96,47

1/ Ancienne FRPC.

### Projections des obligations financières envers le FMI 2/

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

À échoir

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal		11,56	24,15	25,66	24,27
Commissions/Intérêts	0,00	0,02	0,30	0,24	0,187
<b>Total</b>	<u>0,00</u>	<u>11,58</u>	<u>24,45</u>	<u>25,89</u>	<u>24,454</u>

2/ Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières en souffrance depuis plus de trois mois, le montant de ces impayés figure dans cette section.

### Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juin 2000

Aide promise	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) 1/	488,30
Dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	42,30
(équivalent DTS en millions)	33,80
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montant versé en faveur du pays membre	33,80
Assistance transitoire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt 2/	4,60
<b>Total des décaissements</b>	<b>38,40</b>

1/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimé en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

2/ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant l'intervalle.

#### Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) 1/	100,32
	Financée par le Compte IADM	94,76
	Ressources restantes au titre de l'Initiative PPTE	5,56
II.	Allègement de la dette par facilité (millions de DTS))	

#### Dette admissible

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	100,32	100,32

1/ L'IADM prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à en bénéficier qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

#### Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). L'évaluation des sauvegardes de 2013 de la BCEAO est en cours et une mission d'évaluation des sauvegardes a séjourné à Dakar en septembre 2013. Il ressort de l'évaluation préliminaire que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un comité d'audit pour superviser le processus d'information financière et d'audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a en outre signalé certaines limitations liées au processus d'audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour veiller au bon fonctionnement du mécanisme, en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pouvant prendre part à des audits conjoints.

### **Régime de change :**

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Le rapport intitulé «UEMOA : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres» (rapport n° 12/59 du 12 mars 2012) examine également certains aspects du régime de change.

### **Consultations au titre de l'article IV :**

Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV le 10 décembre 2012 (rapport no 12/337). À cette occasion, les administrateurs ont félicité le Sénégal d'avoir réalisé le programme de façon satisfaisante malgré un environnement intérieur et extérieur difficile. Bien qu'une reprise modérée de la croissance soit escomptée à moyen terme, ont-ils souligné, l'économie reste exposée à des risques considérables.

Les administrateurs ont salué l'engagement constant des autorités à l'égard du programme en vue d'assurer la stabilité macroéconomique, de renforcer la capacité de l'économie à résister aux chocs, d'encourager une croissance plus forte et durable et de réduire la pauvreté. Les administrateurs ont noté que, si le risque de surendettement du Sénégal est toujours faible, il faut s'attaquer aux déficits budgétaires élevés et à la hausse des ratios d'endettement. Ils se sont félicités de l'engagement pris par les autorités de maintenir le déficit en deçà de 6 % en 2012 et de leur

détermination à le ramener à moyen terme à des niveaux compatibles avec la viabilité des finances publiques et de la dette. Ils ont en outre souligné l'importance de renforcer la gestion de la dette. Ils se sont félicités de la finalisation récente de la stratégie d'endettement à moyen terme et ont encouragé les autorités à compter principalement sur le financement concessionnel.

Les administrateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques, ainsi que l'efficacité et la transparence de la dépense publique. Ils ont salué les efforts déployés pour réduire les coûts de fonctionnement de l'État, réaménager les organismes publics et rationaliser la dépense dans les secteurs clés. Il est prioritaire, ont-ils insisté, d'éliminer progressivement les subventions coûteuses et mal ciblées des prix de l'énergie tout en renforçant les dispositifs de protection sociale. Des progrès soutenus dans tous ces domaines seront indispensables pour que le pays atteigne ses objectifs budgétaires et se dote de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins cruciaux sur le plan social et sur celui du développement.

Les administrateurs ont noté que le secteur financier est en général robuste. Mais il faudrait surveiller attentivement la montée des créances improductives et la concentration des prêts. Pour mettre le Sénégal sur la voie d'une croissance plus forte, durable et solidaire, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de remédier au manque d'infrastructures, d'éliminer les dysfonctionnements dans les opérations de l'État et d'améliorer le climat des affaires. Ils ont salué les réformes fiscales et douanières en cours et recommandé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les nouveaux investissements énergétiques et la restructuration de la société nationale d'électricité (SENELEC). Ils ont en outre encouragé les autorités à développer et renforcer le système financier pour soutenir leur stratégie de croissance.

### **Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):**

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 2000 et en 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 01/189). Une mise à jour du PESF entamée en 2004 a mis l'accent sur les questions de développement (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été réalisé en 2007 et l'ESSF a été publiée en mai 2008 (SM/08/139). Un RONC sur les données a été publié en 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

**Assistance technique (2008–13):****A. AFRITAC Ouest**

<b>Année</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2008	Gestion de la dette et marchés financiers Comptes nationaux Microfinance	Travaux pratiques sur l'AVD Secteur institutionnel et comptes nationaux trimestriels Supervision et organisation
2009	Comptes nationaux Administration de l'impôt Gestion de la dette Microfinance Statistiques macroéconomiques et financières	Comptes nationaux trimestriels) État d'avancement de la réforme et possibilités d'assistance technique Renforcement de la gestion de la dette publique Renforcement du contrôle de la microfinance Renforcement de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques
2010	Gestion de la dette Comptes nationaux Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptes nationaux Administration des douanes Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette Administration de l'impôt	Comptes nationaux trimestriels) Audit et analyse des risques Renforcement des systèmes informatiques de GFP Renforcement de la gestion de la dette publique Mise en place d'une cellule des moyennes entreprises
2012	Administration de l'impôt Comptes nationaux Administration des douanes Gestion des dépenses publiques	Identification et immatriculation des contribuables Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Systèmes de comptabilité publique
2013	Gestion des dépenses publiques  Analyse de la dette publique Gestion de la dette publique	Comptabilité de l'administration centrale Régime financier des agences autonomes Atelier sur l'AVD Aide aux autorités pour produire un document sur la politique d'emprunt national

**B. Siège**

Département	Date	Type	Objet
Finances publiques	Janv. 2010	Expert FAD	Revue du circuit de la dépense
	Fév. 2010	Services FMI/AFRITAC	Gestion des dépenses publiques
	Juillet 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie))
	Oct. 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes))
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des dépenses publiques
	Sept. 2011	Services FMI/Expert	Administration des recettes
	Nov. 2011	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Déc. 2011	Expert FAD	Consolidation des comptes
	Janv. 2012	Experts FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mai & Sept. 2012, et Fév. 2013	Services FAD/Experts	Politique et administration fiscales (PAF) - Missions multi-modules sur la réforme fiscale et l'administration des recettes
	Mars 2012	Experts FAD	IRPP et fiscalité des secteurs banques et télécommunications
	Juillet 2012	Experts FAD	Exécution du budget, information budgétaire et gestion de trésorerie
	Janv. 2013	Expert FAD	Renforcement de la gestion de trésorerie et compte unique du Trésor

Département	Date	Type	Objet
	Fév. 2013	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Fév. 2013	Expert FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mars 2013	Experts FAD	Budgétisation et exécution de la masse salariale Prévision dépenses d'équipement
	Mars 2013	Experts FAD	Exonérations minières et fiscales Documents et exonérations TVA
	Avril 2013	Experts FAD	Diagnostic et administration douaniers
	Juin 2013	Experts FAD	Budgétisation des dons extérieurs
	Juil. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
	Sept. 2013	Services/experts FAD	Administration politique fiscale
<b>Marchés monétaires et de capitaux</b>	Sept. 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Janv.-Fév. 2011	Services FMI/Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme)
<b>Statistiques</b>	Nov. 2008	Services FMI	Évaluation NSDD
	Avril 2009	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Août 2011	Services FMI	Comptes nationaux
	Nov. 2011	Services FMI	Statistiques monétaires et financières
	Nov. 2013	Services du FMI	Statistiques de finances publiques
<b>Juridique</b>	Janv.-Fév. 2012	Services FMI/experts	Législation fiscale (générale, TVA)
	Janv.-Fév. 2012	Experts LEG	TVA
	Mai 2012	Services FMI/experts	Législation fiscale (générale, procédures fiscales)
	Juin 2012	Experts LEG	Procédures fiscales

**Représentant résident**

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. M. Boileau Loko occupe ce poste depuis septembre 2013.

**Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)**

La visite sur place pour l'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. En mai 2009 le Sénégal a rejoint le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. La CTIF (cellule de traitement des informations financières) publie sur son site internet des statistiques sur les rapports relatifs aux cas de transactions suspectes, le nombre de cas transmis aux tribunaux ainsi que le nombre de condamnations. Le quatrième rapport de suivi du Sénégal a été examiné à la plénière de mai 2012 du GIABA. Ce rapport reconnaît les progrès réalisés et encourage le Sénégal à poursuivre les améliorations. Par ailleurs, il a été convenu que le Sénégal présenterait son cinquième rapport de suivi à la plénière de mai 2013.

## MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION BANQUE MONDIALE – FMI

Titre	Produits	Objet	Date de livraison prévue
<b>A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents</b>			
<b>Banque mondiale</b>	Projet d'assistance technique en gestion des finances publiques	Manuel d'évaluation des projets d'investissement, évaluation des organismes, systèmes d'information de gestion du budget, audits interne et externe, gestion de la dette	
	Mise en œuvre des politiques de développement	Gouvernance, réforme de l'éducation et de la santé, secteur énergétique	Décembre 2013 (Conseil)
	Dialogue sur le secteur énergétique	Résultats, planification des investissements et finances de la SENELEC	En cours
	Assistance technique sur le secteur minier	ITIE et cadre réglementaire	
	Notes sur la politique de protection sociale	Aperçu général des programmes, riposte aux chocs, ciblage	
	Notes sur les politiques relatives à la pauvreté et au genre	Tendances, profil, genre, régions, emploi, secteurs sociaux	
	Projet «Statistiques pour des résultats»	Statistiques du marché du travail, des services, des BTP, et renforcement des capacités	
	Assistance technique en matière de gestion de la dette	Conseils sur les emprunts extérieurs	
<b>FMI</b>	<b>Programme appuyé par le FMI</b>		
	Sixième revue de l'ISPE		16 décembre 2013 (Conseil)

	Septième revue de l'ISPE (mars 2014)		Juillet 2014 (Conseil)
	Huitième revue de l'ISPE (septembre 2014)		Décembre 2014 (Conseil)
<b>Assistance technique</b>			
	Administration des recettes	Six visites d'experts	Exercice 2013
	PFM	Un conseiller résident au Trésor	Jusqu'en septembre 2014
	Statistiques	Données : développement des données dans le format des FDS	Mai 2013
<b>B. Demande de contributions au programme de travail</b>			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Bilan de la mise en œuvre des mesures préalables pour l'appui budgétaire	Note	Décembre 2014
	Participation à la mission sur la revue des dépenses publiques	Experts dans les domaines d'expertise de la Banque mondiale	Février
	Programmes de la BM dans le secteur social et l'éducation	Partage d'informations	
	Réformes du secteur de l'énergie	Partage d'informations, estimation de l'écart de tarif, expertise au regard du plan d'investissement	Continu
Demande de la Banque mondiale au FMI	Jeu de tableaux macroéconomiques	Mise à jour de la situation macroéconomique	Continu
<b>C. Accord sur des produits et missions conjoints</b>			
Produits conjoints	Revue des dépenses publiques	Mission conjointe	Février
	Groupe consultatif	Conférence donateurs et secteur privé pour financement de la SNDES	2014

## Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

	(À novembre 2013)						Pour mémoire :	
	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence de la collecte des données <sup>7</sup>	Fréquence de la communication des données <sup>7</sup>	Fréquence de la publication des données <sup>7</sup>	Qualité des données – fiabilité de la méthode <sup>8</sup>	Exactitude et fiabilité des données <sup>9</sup>	
Taux de change	Effectif	Effectif	Q	Q	Q			
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires <sup>1</sup>	06/2013	09/2013	M	M	M			
Monnaie centrale	06/2013	09/2013	M	M	M			
Masse monétaire au sens large	06/2013	09/2013	M	M	M			
Bilan de la banque centrale	06/2013	09/2013	M	M	M	LO, LO, O, O	LO, O, O, LO	
Bilan consolidé du système bancaire	06/2013	09/2013	M	M	M			
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	06/2013	09/2013	M	M	M			
Indice des prix à la consommation	08/2013	10/2013	M	M	M	O, LO, O, O	LO, O, O, ND	
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	NA	NA						
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale	06/2013	09/2013	M	M	M	O, LI, LO, O	LO, LO, O, LO	
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5/11</sup>	2012	09/2013						
Solde extérieur courant <sup>10/11</sup>	06/2012	09/2013	A	A	A			
Exportations et importations de biens et de services <sup>10/11</sup>	06/2012	09/2013	A	A	A	O, O, O, O	O, O, O, O	
PIB/PNB <sup>10/11</sup>	2012	09/2013	A	I	A	LO, LO, LO, LI	LI, LI, LI, LI	
Dettes extérieures brutes <sup>11</sup>	2012	09/2013	A	I	A			
Position extérieure globale <sup>6/</sup>	2012	09/2013	A	A	A			

<sup>1</sup> Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

<sup>3</sup> Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

<sup>4</sup> L'ensemble de l'administration publique comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés ou locales

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Comprend les positions en avoirs et engagements financiers extérieurs bruts envers des non résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).

<sup>8</sup> D'après l'évaluation fournie dans le RONC sur les données publiées en novembre 2002 et fondée sur les conclusions de la mission de septembre 2001 pour la série de données correspondant à la variable indiquée dans chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales ayant trait (respectivement) aux concepts et définitions, à la portée, au classement et à la sectorisation, et à la méthode de comptabilisation sont totalement observées (O), largement observées (LO), largement inobservées (LI), inobservées (I) ou non disponibles (ND)

<sup>9</sup> Mêmes explications qu'à la note 8, mais ayant trait cette fois aux normes internationales relatives (respectivement) aux données de base, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données de base et aux études de révision.

<sup>10</sup> Estimation.

<sup>11</sup> Communiqué aux services pendant la mission.



Communiqué de presse n° 13/539  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 20 décembre 2013

Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431 (USA)

## **Le Conseil d'administration du FMI conclut la sixième revue du programme du Sénégal appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la sixième revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE).

L'ISPE a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010 (voir [communiqué de presse n°10/469](#)). Le dispositif de l'ISPE est conçu pour les pays à faible revenu qui n'ont pas nécessairement besoin de l'aide financière du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais qui cherchent à bénéficier de ses conseils, de son suivi et de son aval. L'ISPE est mis à la disposition des pays qui en font la demande (voir [note d'information au public n° 05/145](#)).

À l'issue des débats du Conseil d'administration, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a publié la déclaration ci-après :

« L'évolution et les perspectives économiques restent favorables. L'activité a accéléré légèrement et la croissance du PIB devrait atteindre 4 % en 2013. L'inflation reste modérée, la hausse des prix à la consommation étant inférieure à 1 %. La croissance devrait encore augmenter en 2014, tandis que l'inflation restera modérée.

« Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont mitigés. Tous les objectifs quantitatifs fixés dans le programme pour la mi-2013 ont été atteints, mais l'exécution des réformes structurelles a ralenti notablement et la plupart des repères structurels ont été atteints avec retard.

« La gestion macroéconomique restera prudente, de manière à préserver la viabilité de la dette et à reconstituer les marges de manœuvre budgétaire. L'objectif fixé pour le déficit budgétaire en 2013 reste à la portée des autorités, et une nouvelle réduction du déficit est attendue en 2014. Pour atteindre les objectifs futurs, il conviendra d'élargir l'assiette des

recettes et de rationaliser les dépenses courantes, tout en prévoyant d'accroître l'investissement public et de développer le dispositif de protection sociale.

« Une accélération de l'exécution du programme de réformes structurelles, y compris des réformes de la gestion des finances publiques, serait fort bénéfique. La réforme des agences publiques et la plus grande utilisation des analyses coûts- bénéfiques pour la sélection des projets d'investissement amélioreront la transparence et l'efficacité des dépenses publiques. Une meilleure maîtrise de la masse salariale permettra d'éliminer les inefficiences et de dégager des ressources pour les dépenses sociales.

« La lenteur des réformes dans le secteur de l'énergie constitue un obstacle majeur à la croissance économique et comporte des risques budgétaires considérables. Il convient d'accélérer la mise en place de technologies efficaces. Le plan d'investissement doit être axé sur un nombre réduit de projets essentiels avec un calendrier d'exécution réaliste. La situation du secteur (y compris le coût budgétaire véritable du soutien qui lui est accordé), la stratégie de réforme et son exécution doivent être clairement communiquées à toutes les parties prenantes. »

**Déclaration de MM. Assimaidou et Diallo sur le Sénégal**  
**Réunion du Conseil d'administration**  
**20 décembre 2013**

Les autorités sénégalaises se sont lancées dans une phase cruciale des réformes visant à faire du Sénégal un pays émergent en accélérant la croissance, en créant des emplois et en améliorant le niveau de vie de la population. À cet effet, elles ont conçu et appliqué un large éventail de politiques et de réformes en collaboration étroite avec les partenaires au développement du pays et ont bénéficié des conseils précieux du FMI et de ses services, auxquels elles sont reconnaissantes.

En dépit des avancées vers les objectifs du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), un certain nombre d'événements inattendus ces derniers mois ont causé des retards dans les réformes par rapport au calendrier original du programme. Il s'agit notamment de consultations plus longues que prévu avec les parties prenantes privées sur certaines mesures importantes, d'un manque de coordination sporadique entre les acteurs des réformes et d'un remaniement ministériel. Le nouveau gouvernement a fait part de sa forte volonté politique de mettre en œuvre les réformes et a réaffirmé sa détermination à en accélérer l'exécution. À terme, la mise en œuvre du programme ISPE se poursuivra conformément aux engagements pris par les autorités, l'accent étant mis principalement sur la nécessité de poursuivre les avancées vers les objectifs du programme, de faire progresser le programme de politique budgétaire et de réforme, ainsi que de favoriser le développement du secteur privé.

**Obtenir de bons résultats dans le cadre du programme ISPE**

Ces derniers mois, des progrès considérables ont été accomplis dans le programme économique des autorités appuyé par l'ISPE. Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs qui avaient été établis pour fin juin 2013 ont été atteints, ce qui témoigne de l'attachement des autorités à une gestion macroéconomique prudente. En particulier, les autorités ont atteint l'objectif fixé pour le déficit budgétaire en milieu d'année bien que les recettes aient été sensiblement inférieures aux prévisions en partie à cause des réformes récentes du système fiscal. En outre, la gestion de la dette publique est restée conforme aux engagements pris dans le programme. En fait, les initiatives engagées récemment sur ce front et communiquées dans nos déclarations précédentes devant le Conseil d'administration ont contribué à renforcer les pratiques de gestion de la dette du pays et expliquent la décision prise récemment par le FMI de placer le Sénégal dans la catégorie des pays à faible revenu ayant des capacités supérieures de gestion macroéconomique et de gestion des finances publiques.

Sur le front structurel, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement de la gestion des finances publiques, l'amélioration et la modernisation du recouvrement des recettes, ainsi que l'amélioration du climat des affaires. Parmi les mesures spécifiques qui ont été prises à cet effet figurent l'achèvement d'un plan de restructuration des organismes publics, l'établissement du compte unique du Trésor, l'adoption par le Conseil des ministres d'un nouveau code des douanes et sa présentation au Parlement, ainsi que le lancement de systèmes électroniques de déclaration et de paiement.

Le programme de réforme sera appliqué résolument en vue d'atteindre les objectifs du programme. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la gestion des finances publiques, un nouveau système de gestion de la masse salariale devrait être lancé au début de l'année prochaine. Après les mesures prises récemment pour renforcer la capacité des ministères sectoriels à effectuer des analyses coûts-avantages, un recours accru à ces analyses est prévu aussi. Ces pratiques contribueront largement à améliorer la transparence des finances publiques et l'efficacité des dépenses publiques. À cet égard, les autorités envisagent de joindre les dépenses exécutées dans le cadre des cinq plus gros projets d'investissement au projet de loi de finances pour 2015 lorsque ce dernier sera soumis au Parlement.

### **Faire progresser le programme de politique budgétaire et de réforme**

En 2014, les autorités poursuivront leur gestion budgétaire prudente en vue de préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. La tendance à la baisse du déficit budgétaire qui a été observée ces dernières années devrait persister : les autorités ont pour objectif de le maintenir en deçà de 5 % du PIB. Afin d'atteindre cet objectif, elles s'efforceront d'accroître les recettes tout en freinant les dépenses courantes et en améliorant l'efficacité.

En ce qui concerne les recettes, des réformes fermes des administrations des douanes et de l'impôt seront opérées, ce qui perpétuera leur large contribution à la relativement bonne tenue des recettes. Un renforcement continu des capacités dans ces entités, une amélioration du recouvrement des impôts et un élargissement de l'assiette de l'impôt devraient permettre d'accroître les recettes fiscales. Conformément aux objectifs du nouveau code des impôts, les autorités prendront les mesures nécessaires pour achever la modernisation de la législation fiscale, commencer à appliquer la réforme récente du remboursement des crédits de TVA et rationaliser les dépenses fiscales.

Pour ce qui est des dépenses publiques, des dispositions ont été prises avec les fournisseurs concernés pour inverser la tendance à la hausse des factures de téléphone, d'eau et d'électricité du secteur public. Par ailleurs, un espace budgétaire supplémentaire devrait être créé par l'audit de la fonction publique sur la base duquel le Conseil des ministres a décidé la semaine dernière de suspendre les salaires d'environ 11 000 agents fantômes en

attendant que leur situation soit certifiée. Même si elle donnera probablement des résultats à long terme, l'application du plan de restructuration de certains organismes qui a été approuvé récemment devrait produire des économies considérables, notamment grâce à la fusion et à l'élimination de certains d'entre eux, ainsi qu'à l'alignement de la rémunération de leurs effectifs sur le salaire moyen des autres fonctionnaires.

Au-delà des économies en jeu, le programme de réforme des organismes publics repose aussi sur la ferme volonté des autorités d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques. C'est pourquoi l'utilisation de contrats-plans devrait être de plus en plus courante en vue de garantir que ces organismes se rapprochent de leurs objectifs stratégiques. En outre, la création éventuelle d'un nouvel organisme devra être étayée par une analyse coûts-avantages qui repose sur des données solides.

Par ailleurs, les autorités ont l'intention de consolider les progrès récents de la gestion des finances publiques, notamment en maîtrisant mieux la masse salariale, en mettant en place le compte unique du Trésor et en élargissant la portée du système de gestion budgétaire. Le nouveau système de gestion de la masse salariale sera opérationnel l'an prochain, et des capacités de prévision et de suivi de la masse salariale seront mises en place simultanément.

Les autorités resteront vigilantes en ce qui concerne la nécessité de protéger les ménages vulnérables tout en cherchant à réduire progressivement le déficit à moyen terme. En conséquence, le renforcement du dispositif de protection sociale restera l'une des priorités des autorités, notamment l'élargissement de la couverture de base pour l'assurance santé, l'aide aux agriculteurs et l'allocation de transferts monétaires conditionnels en faveur des pauvres. Outre la réduction prévue du déficit, la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette continueront de bénéficier de l'application continue de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, ainsi que du renforcement constant des capacités de gestion de la dette.

### **Promouvoir le développement du secteur privé**

Les investissements stratégiques en cours dans le secteur énergétique joueront un rôle important à l'appui du programme de développement du secteur privé et de la stratégie d'accélération de la croissance. La forte augmentation des capacités de production et de distribution d'électricité que ces investissements contribueront à mettre en place à moyen terme devraient réduire les coûts de production considérablement. Cela devrait avoir des effets positifs sur le bien-être social, les finances publiques et les résultats économiques, notamment en rendant la consommation d'électricité plus abordable pour les ménages et les entreprises, en améliorant la compétitivité, ainsi qu'en réduisant les risques budgétaires et les subventions énergétiques.

Par ailleurs, l'importance accrue qui est accordée au renforcement de la responsabilisation de la compagnie d'électricité (SENELEC) grâce à la publication régulière de rapports de suivi sur son contrat-plan avec l'État concourra à la réalisation de l'objectif de longue date des autorités de réduire les risques budgétaires liés au secteur de l'énergie. Le fait que les autorités aient la ferme intention de publier ces rapports de suivi et de maintenir des consultations étroites avec les principales parties prenantes hors secteur public pour la conception et l'application de la stratégie de réforme du secteur de l'énergie témoigne aussi de la grande importance que les autorités accordent à l'efficacité et à la transparence du secteur.

Plusieurs autres aspects du programme de réformes structurelles des autorités continueront d'être mis en œuvre en vue de renforcer l'économie tirée par le secteur privé. Il s'agit entre autres des réformes du secteur financier figurant dans la mise à jour du plan d'action détaillé qui a été conçu initialement en consultation avec les parties prenantes concernées, et qui a notamment pour objectif d'accélérer l'expansion des circuits financiers, de faciliter l'accès au crédit, d'accroître l'intermédiation bancaire et d'améliorer l'environnement dans lequel les établissements financiers opèrent. D'autres réformes structurelles définies sur un horizon de trois ans visent à favoriser le développement du secteur privé et à rehausser la compétitivité en améliorant le cadre des partenariats public-privé, en réduisant la bureaucratie, en garantissant les droits de propriété et contractuels, ainsi qu'en renforçant le cadre juridique du régime relatif à la propriété et aux transactions foncières.

## **Conclusion**

Les objectifs du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique reflètent l'importance qui est accordée par les autorités nationales à la préservation de la stabilité macroéconomique, à la création d'un espace permettant de financer des dépenses qui font reculer la pauvreté et qui accélèrent la croissance, et à la promotion du développement du secteur privé. A cet égard, les autorités ont continué de mettre en œuvre résolument les politiques et les réformes conçues pour atteindre ses objectifs, et l'aide fournie par le FMI a été essentielle à l'appui de leurs efforts. Cependant, il reste beaucoup de travail à accomplir en dépit de ces avancées. Les autorités restent pleinement déterminées à poursuivre les réformes et à mettre en œuvre une stratégie de croissance transformatrice.

Étant donné les résultats obtenus par le Sénégal et la ferme détermination des autorités sénégalaises à atteindre des objectifs du programme, nous demandons aux administrateurs d'appuyer la demande d'achèvement de la sixième revue de l'ISPE qui a été présentée par les autorités sénégalaises.